



Conseil économique et social

Distr. générale
24 février 2004
Français
Original: anglais

Commission du développement durable

Douzième session

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Module thématique du cycle d'application 2004-2005

Où en est le développement durable : évaluation de la mise en oeuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport dresse le bilan des progrès accomplis dans la réalisation des engagements et des objectifs convenus dans l'Action 21 ainsi que lors des réunions intergouvernementales ultérieures sur le développement durable, notamment ceux énoncés dans le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg. Dans le peu de temps qui s'est écoulé depuis la tenue du Sommet mondial pour le développement durable, les progrès enregistrés ont notamment porté sur les processus, y compris le renforcement des capacités dans les pays en développement (par exemple en ce qui concerne le Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto relatif à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la gestion durable des forêts, la classification et l'étiquetage des produits chimiques, la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination et la promotion des échanges commerciaux), l'élaboration de plans d'action (axés, entre autres, sur la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, l'adaptation au changement climatique, la lutte contre la désertification) et le perfectionnement de la gouvernance environnementale mondiale. Des conventions importantes telles que celle sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable

* E/CN.17/2004/1.

** Le présent document est soumis avec retard pour permettre une consultation étroite avec les organismes concernés des Nations Unies.



à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et celle sur les polluants organiques persistants vont bientôt entrer en vigueur. Par ailleurs, les progrès réalisés au niveau international pour relever des défis tels que celui posé par le changement climatique ont été inégaux, en dépit de nombreuses initiatives régionales, nationales et locales.

S'agissant des progrès social et économique, les années 90 et le début de la décennie actuelle ont donné des résultats mitigés. D'une part, dans les deux pays du monde les plus peuplés, des avancées importantes ont été constatées en fait de réduction de la pauvreté et d'amélioration de plusieurs indicateurs sociaux. D'autre part, de nombreux autres pays en développement sont en stagnation ou en crise économique. Hormis l'Asie, peu de pays sont en voie d'atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire pour ce qui est de la réduction de la pauvreté et dans certaines parties de l'Afrique sub-saharienne, le problème de la faim est toujours extrêmement préoccupant. Cette région est également terriblement accablée par l'épidémie de VIH/sida, avec les conséquences graves et multiples que cela suppose sur ses perspectives de développement socio-économique. Alors que dans d'autres régions certains pays sont au bord de l'épidémie, il serait encore possible d'éviter le pire grâce à des mesures décisives. La mortalité infantile a diminué au cours des années 90, mais sans une accélération des progrès, il sera impossible de réaliser l'objectif énoncé dans la Déclaration du Millénaire; les résultats ne sont guère meilleurs en ce qui concerne la mortalité maternelle. Dans le secteur de l'éducation, quelques régions ont réalisé des progrès appréciables au niveau des taux de scolarisation, notamment dans le secondaire, tout en progressant vers la parité des sexes.

Au niveau économique, l'évolution a été particulièrement lente, comme le montre le blocage des négociations commerciales de Doha. En outre, alors que l'investissement étranger direct était considéré comme une source de financement relativement stable pour les pays en développement au plus fort des crises financières qui ont marqué la fin des années 90, ces derniers temps plusieurs régions ont subi une chute brutale des apports financiers, même si les envois de fonds de l'étranger ont été plus stables, au moins pour les pays dont une forte proportion de ressortissants réside à l'étranger. Il faut néanmoins souligner deux points positifs, les augmentations en termes réels des montants de l'aide publique au développement (APD) par les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques et des fonds pour la lutte contre le sida.

Table des matières

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|---|--------------------|-------------|
| I. Introduction | 1-3 | 4 |
| II. Élimination de la pauvreté et participation de tous les groupes sociaux au développement | 4-22 | 4 |
| A. Réduction de la pauvreté et de la faim | 5-10 | 5 |
| B. Santé et développement durable | 11-18 | 7 |
| C. Éducation et développement durable | 19-22 | 10 |
| III. Protéger et gérer les ressources naturelles | 23-52 | 11 |
| A. Océans | 24-27 | 12 |
| B. Pêcheries | 28-31 | 13 |
| C. L'atmosphère et le climat | 32-37 | 14 |
| D. Biodiversité | 38-42 | 16 |
| E. Forêts | 43-48 | 17 |
| F. Les zones de montagne | 49-50 | 18 |
| G. Désertification | 51-52 | 19 |
| IV. Modifier les modes de consommation et de production non viables à terme | 53-67 | 20 |
| A. Un cadre décennal de programmes : le Processus de Marrakech | 54-55 | 20 |
| B. Produits chimiques et déchets dangereux | 56-60 | 21 |
| C. Énergie | 61-64 | 22 |
| D. Développement de l'écotourisme | 65-67 | 23 |
| V. Moyens de mise en oeuvre | 68-94 | 25 |
| A. Finance | 69-80 | 25 |
| B. Commerce international | 81-89 | 29 |
| C. Technologie | 90-93 | 31 |
| D. Responsabilité sociale des entreprises | 94 | 33 |
| VI. Développement durable : institutions et perspectives | 95-99 | 33 |
| A. Initiatives internationales et régionales pour le renforcement des capacités et l'établissement de partenariats | 95-96 | 33 |
| B. Stratégies nationales de développement durable | 97-99 | 34 |
| VII. Situation actuelle et problèmes à venir | 100-109 | 34 |

I. Introduction

1. À sa onzième session, la Commission du développement durable, a prié le Secrétaire général d'établir, en vue de la session d'examen de 2004, des rapports sur l'ensemble des progrès accomplis dans la mise en oeuvre d'Action 21¹, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21² et du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg³, ainsi que sur les nouvelles difficultés et possibilités qui en découlent⁴. Des examens détaillés des progrès accomplis dans les domaines thématiques retenus pour le cycle 2004-2005 – eau, assainissement et établissements humains – figurent dans d'autres rapports du Secrétaire général (voir E/CN.17/2004/4 à 6).

2. Le présent rapport couvre des domaines différents abordés dans le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, Action 21 et le Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21, en s'attachant essentiellement aux objectifs et stratégies assortis de délais et dont la réalisation a évolué de manière significative ces derniers temps. Étant donné que la mise en oeuvre d'Action 21 et du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 a été évaluée en profondeur lors des préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable, l'accent sera placé sur le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, même si les deux autres programmes sont également évoqués au besoin.

3. Le présent document accorde une place particulière à l'intégration des aspects social, économique et environnemental du développement durable et aux questions multisectorielles, et appelle l'attention sur le fait que les différents objectifs sont interdépendants. Par exemple, l'accès universel à l'enseignement primaire peut être tributaire tant de l'amélioration du réseau routier en milieu rural et de l'augmentation des revenus des ménages que de la construction de nouvelles écoles; la parité des sexes à l'école peut aussi être fonction de l'accès à l'eau potable, laissant ainsi du temps aux filles pour aller à l'école; l'amélioration de l'assainissement est un facteur essentiel de la réduction de la mortalité infantile et enfantine. À plus long terme, la préservation de la diversité biologique peut devenir indispensable à la mise au point de nouveaux traitements pour des maladies telles que le paludisme et le sida. Dans certains cas, plusieurs objectifs différents peuvent se révéler contradictoires, par exemple lorsque les investissements routiers réalisés pour multiplier les possibilités de revenus accélèrent en même temps la déforestation.

II. Élimination de la pauvreté et participation de tous les groupes sociaux au développement

4. L'élimination de la pauvreté et de la faim et l'accès universel aux soins de santé de base et à l'éducation sont au coeur du développement durable, comme énoncé dans Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg. Ce dernier a réaffirmé plusieurs des engagements et des objectifs relatifs à la lutte contre la pauvreté énoncés dans la Déclaration du Millénaire⁵, notamment : réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de personnes dans le monde dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour et celle des personnes qui souffrent de la faim, et au même horizon, réduire de moitié la proportion des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable

[Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, par. 7 a)]; faire en sorte que les enfants du monde entier, quel que soit leur sexe, puissent terminer leurs études primaires et jouissent de l'égalité d'accès à tous les niveaux d'éducation [par. 7 g)]; d'ici à 2020, améliorer sensiblement les conditions de vie des 100 millions de personnes au moins qui vivent dans des taudis (par. 11); et réduire de deux tiers, d'ici à 2015, les taux de mortalité des nourrissons et enfants de moins de 5 ans et de trois quarts les taux de mortalité maternelle [par. 54 f)]. De surcroît, le Sommet a adopté un nouvel objectif : réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de personnes dans le monde sans accès aux services d'assainissement de base (par. 25). Les objectifs relatifs à l'eau potable, aux services d'assainissement de base et aux habitants des taudis sont examinés dans d'autres rapports.

A. Réduction de la pauvreté et de la faim

5. Les progrès importants accomplis dans certaines régions en ce qui concerne la réalisation des objectifs de lutte contre la pauvreté énoncés dans la Déclaration du Millénaire donnent à penser que les mêmes résultats pourraient être atteints au niveau mondial. Toutefois, au rythme actuel, cela risque de ne pas être le cas pour plusieurs autres régions. Le Secrétaire général a conclu qu'une croissance soutenue et généralisée d'au moins 3 % du revenu par habitant est nécessaire pour atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté, d'ici à 2015 (voir A/58/323, par. 51). Cependant, la croissance économique s'est un peu essoufflée depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire, notamment dans les pays en développement. Après une hausse annuelle de 2,8 % en moyenne au cours des années 90, l'augmentation du revenu par habitant dans les pays en développement n'a été que de 1,7 % par an pendant la période allant de 2000 à 2003.

6. Les progrès constatés dans la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté au niveau mondial sont essentiellement dus aux résultats obtenus par la Chine et l'Inde, qui comptent à elles deux près de la moitié de la population mondiale disposant de moins de 1 dollar par jour pour vivre. En Asie de l'Est et dans le Pacifique, la proportion de pauvres a considérablement diminué, de 29,4 % en 1980 à 14,5 % en 2000, et ces deux régions ont déjà atteint l'objectif fixé pour 2015⁶. L'Asie du Sud, où le taux de pauvreté est tombé de 41,5 % à 31,9 %, est en bonne voie pour atteindre l'objectif de 2015. En Amérique latine et dans les Caraïbes, par contre, le taux de pauvreté de 11 % est resté constant, alors qu'il a augmenté en Afrique, où près de la moitié de la population vit dans la misère.

7. S'agissant de l'objectif visant, d'ici à 2015, à réduire de moitié la proportion de personnes qui souffrent de la faim, les dernières estimations donnent un tableau contrasté. Au cours des deux dernières décennies, des progrès importants ont été accomplis, et le nombre de personnes souffrant de la faim dans les pays en développement a, dans l'ensemble, diminué de 120 millions : il était de 800 millions pour la période 1999-2001⁷. Toutefois, c'est au cours des années 80 que les améliorations ont été les plus notables alors que dans les années 90 la diminution du nombre de personnes sous-alimentées dans les pays en développement n'a été que de 19 millions, soit 2,1 millions en moyenne par an. Pour atteindre l'objectif fixé pour 2015, les progrès devront atteindre 26 millions par an, soit plus de 12 fois le rythme actuel⁸. L'Asie de l'Est et l'Asie du Sud-Est sont en bonne voie pour atteindre l'objectif et l'Amérique latine et les Caraïbes ont quelque peu progressé

depuis 1990. Cela dit, en Afrique sub-saharienne et en Asie occidentale, la faim a augmenté au cours des 10 dernières années⁸.

8. Diverses tendances contradictoires expliquent l'emprise actuelle de la faim dans les pays en développement depuis 1980 : si l'on inclut la Chine, on constate une forte baisse dans les années 80, laquelle s'est ralentie dans les années 90. Si l'on ne tient pas compte de ce pays, on constate une légère hausse du nombre de sous-alimentés dans les années 80, avec une accélération rapide dans les années 90⁹. Les progrès réalisés en Inde dans ce domaine pendant la première moitié des années 90 se sont fortement inversés au cours de la deuxième moitié, traduisant en partie les effets de la sécheresse prolongée et des inondations dans le nord du pays¹⁰. Plus récemment, la situation alimentaire s'est considérablement améliorée. Dans la plupart des pays d'Afrique, elle s'est détériorée tout au long de la décennie et, de 1999 à 2001, la proportion de la population sous-alimentée atteignait environ 40 % en Afrique de l'Est et du Sud et près de 60 % en Afrique centrale, de loin la proportion la plus élevée au monde. Outre les 26 pays où le nombre de personnes souffrant de la faim a augmenté durant l'ensemble des années 90, dans 17 pays (y compris de grands pays comme l'Inde, l'Indonésie, le Nigéria et le Pakistan) la tendance à la baisse observée au début des années 90 s'est inversée par la suite. Les pays qui ont enregistré une régression de la faim pendant toute la décennie indiquent une croissance beaucoup plus rapide du produit intérieur brut (PIB) par habitant et de la production agricole, un accroissement démographique plus lent et des taux moins élevés d'infection par le VIH ainsi que beaucoup moins de situations d'urgence alimentaire que ceux où la faim s'est progressivement aggravée¹⁰.

9. Plusieurs facteurs naturels, sociaux et environnementaux contribuent à cette insécurité alimentaire constante. Globalement, 1,8 milliard de personnes, dont beaucoup de pauvres, vivent sur des terres caractérisées par des sols pauvres, des précipitations faibles et erratiques, des versants abrupts et une saison végétative courte, ou qui sont insuffisamment équipées et desservies (par exemple, routes, irrigation, marchés, recherche et développement, crédit, etc.¹¹). Les régimes fonciers, mal adaptés, sont un autre obstacle important à la sécurité alimentaire. Il est particulièrement important de garantir l'accès à la terre pour accroître la sécurité alimentaire des groupes vulnérables, notamment des habitants des forêts, des éleveurs, des populations indigènes et des femmes. On ne peut généralement offrir aux pauvres et aux paysans sans terre un accès plus équitable et plus sûr à la terre, sans modifier les politiques et la législation nationales ainsi que les institutions locales⁸.

10. La réalisation de l'objectif de sécurité alimentaire énoncé dans la Déclaration du Millénaire présente des difficultés supplémentaires du fait de plusieurs tendances défavorables : la baisse des investissements dans la recherche agricole; la pénurie croissante d'eau dans certaines régions du monde en raison de l'accroissement de la population (abordée dans le rapport sur l'eau); les changements climatiques qui devraient se traduire par des variations plus brutales des conditions climatiques dans de nombreux pays tropicaux; et l'épidémie de sida¹². D'après les estimations résultant d'une série de projections initiales, la réduction de moitié de la proportion d'enfants mal nourris dans le monde, qui était de 31 % en 1997, n'interviendrait pas avant 2050 (soit plus de trois décennies de retard par rapport à l'objectif de la Déclaration du Millénaire¹²). Pour chacun des problèmes évoqués, il existe néanmoins une possibilité d'accélérer les progrès vers l'élimination de la faim; or,

cela exige une volonté politique ferme et des engagements appréciables en termes de ressources.

B. Santé et développement durable

11. La bonne santé de la population est l'un des objectifs essentiels du développement humain. La santé est également de plus en plus reconnue comme l'un des éléments déterminants de la productivité du travail humain. Le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg dans ses paragraphes 53 et 54 souligne la nécessité de s'attaquer aux causes des maladies, y compris à celles qui sont liées à l'environnement, ainsi que de renforcer les capacités des systèmes de soins pour fournir des services abordables et efficaces. Parmi les risques qui menacent gravement la santé des populations des pays en développement, deux contribuent particulièrement à alourdir les taux de morbidité et de mortalité : il s'agit des troubles respiratoires (notamment les infections) et du VIH/sida. Le premier représente 13,2 % des maladies mortelles et le deuxième 4,9 %¹³. En Afrique, la morbidité et la mortalité associées au sida constituent une menace bien plus grande encore; c'est pour cette raison et parce que le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg prévoit comme objectif particulier celui consistant à mesurer les progrès accomplis dans la lutte contre le sida, que la plus grande partie de la présente section est consacrée à cette épidémie. Toutefois, on examine d'abord les progrès de la réduction de la mortalité tant infantile et enfantine que maternelle (soit une réduction des deux tiers et des trois quarts respectivement, d'ici à 2015, par rapport aux taux observés en 2000).

12. Les taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans ont diminué d'environ 12 % au cours des 10 dernières années, avec toutefois des écarts importants en fonction des régions¹⁴. Néanmoins, aucune région, à l'exception peut-être de l'Amérique latine n'est en voie d'atteindre, d'ici à 2015, l'objectif de réduction de la mortalité fixé pour les enfants de moins de cinq ans [Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, par. 54 f)]. En Afrique sub-saharienne, le taux de mortalité des moins de 5 ans équivalait pratiquement à deux fois la moyenne des pays en développement en 2002¹⁵. En général, un enfant sur six en Afrique n'atteint pas l'âge de 5 ans et 24 pays sur les 25 enregistrant les plus forts taux de mortalité dans cette tranche d'âge sont situés en Afrique subsaharienne. Alors que les décès dus aux maladies diarrhéiques ont beaucoup diminué pendant les 10 dernières années, en grande partie grâce à la thérapie de réhydratation par voie buccale, on en compte encore 1,8 million par an, et les maladies de l'enfance, en particulier la rubéole tuent 1,4 million d'enfants de plus. Les troubles civils et le sida sont des obstacles particulièrement importants à la réduction de la mortalité enfantine.

13. On constate peu de progrès dans le monde en ce qui concerne les taux de mortalité maternelle pendant les 20 dernières années [Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, par. 54 f)]. Plus d'un demi-million de femmes meurent chaque année au cours de la grossesse ou de l'accouchement, soit 400 décès pour 100 000 naissances vivantes. Les écarts régionaux sont importants, faisant ressortir à la fois des taux de fécondité divers, des différences d'accès à un personnel soignant compétent ainsi qu'aux soins d'urgence. Alors qu'en Afrique 1 femme sur 20 meurt pendant la grossesse ou de l'accouchement, en Europe ce rapport est de 1 pour 2 400¹⁶ (voir tableau 1).

Tableau 1
Indicateurs de mortalité maternelle (2000)

| | <i>TMM^a pour 100 000 naissances vivantes</i> | <i>Nombre</i> | <i>Risque (vie entière) (1 sur :)</i> |
|------------------------------|---|---------------|---|
| Monde | 400 | 529 000 | 74 |
| Régions développées | 20 | 2 500 | 2 800 |
| Europe | 24 | 1 700 | 2 400 |
| Régions en développement | 440 | 527 000 | 61 |
| Afrique | 830 | 251 000 | 20 |
| Afrique du Nord | 130 | 4 600 | 210 |
| Afrique subsaharienne | 920 | 247 000 | 16 |
| Asie | 330 | 253 000 | 94 |
| Asie de l'Est | 55 | 11 000 | 840 |
| Asie du Sud et Asie centrale | 520 | 207 000 | 46 |
| Asie du Sud-Est | 210 | 25 000 | 140 |
| Asie occidentale | 190 | 9 800 | 120 |
| Amérique latine et Caraïbes | 190 | 22 000 | 160 |
| Océanie ^b | 240 | 530 | 83 |

Source : Organisation mondiale de la santé (OMS), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), mortalité maternelle en 2000.

^a Taux de mortalité maternelle.

^b Le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont été inclus dans les régions développées avec le Canada, l'Europe et les États-Unis.

14. Le nombre de personnes vivant avec le VIH/sida a augmenté d'environ 2 millions en 2003 pour atteindre près de 40 millions, compte tenu des 5 millions de nouvelles infections et des 3 millions de décès dus à des causes associées à cette maladie¹⁷. *Le point sur l'épidémie de sida 2003* constate que : « À l'échelle mondiale, la riposte au sida s'achemine vers une nouvelle phase. L'engagement politique s'est intensifié, la mobilisation communautaire devient plus dynamique, les fonds augmentent, les programmes de traitement passent à la vitesse supérieure, et les efforts de prévention s'élargissent ... Mais par rapport à l'ampleur de cette épidémie mondiale, le rythme et la portée de la riposte mondiale sont bien en dessous de ce qu'ils devraient être¹⁷ ». L'objectif consistant à réduire de 25 % la prévalence du VIH dans les pays les plus touchés d'ici à 2005 (Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, par. 55) ne sera probablement pas atteint. L'ostracisme et la discrimination sont des obstacles de taille qui entravent les efforts déployés pour atteindre cet objectif. Quelques pays comme le Cambodge, le Sénégal, la Thaïlande et l'Ouganda ont prouvé qu'il était possible de réduire la propagation du VIH/sida grâce à des efforts concertés.

15. Les deux tiers des personnes vivant avec le VIH/sida et près des deux tiers des nouvelles infections par le VIH en 2003 se trouvent en Afrique subsaharienne. Toutefois, ce sont l'Europe de l'Est, l'Asie centrale et l'Asie de l'Est qui présentent les plus fortes augmentations en ce qui concerne les nouvelles infections¹⁷.

L'espérance de vie a chuté de plus de 10 ans dans les pays les plus touchés depuis le début de l'épidémie¹⁸.

16. Seulement 7 % des personnes qui devraient recevoir une thérapie antirétrovirale dans le monde y ont accès; en Afrique sub-saharienne, ce pourcentage n'est que de 2 % (voir encadré 1 sur les nouvelles initiatives). L'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) et sur la santé publique conclu en août 2003 autorise désormais les pays en développement à importer des médicaments génériques s'ils n'ont pas les capacités de les produire (Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, par. 100). Cet Accord devrait permettre de réduire considérablement le coût des traitements antirétroviraux, mais pour la plupart des pays les plus pauvres, le prix des médicaments risque de demeurer prohibitif. En outre, un meilleur accès à ces médicaments devra être associé à une amélioration des systèmes de soins qui, dans de nombreux pays, manquent de médecins et d'infirmières diplômés ainsi que des équipements indispensables pour faire face à une demande croissante dans le domaine de la lutte contre le sida¹⁹. Il est également toujours urgent d'intensifier les mesures de prévention. Actuellement, moins d'une personne sur 4 considérée comme vulnérable à l'infection a accès aux informations de base concernant le sida (voir A/58/184, par. 8). L'effort de prévention risque de concerner une population de plus en plus importante au fur et à mesure que l'épidémie se propage des groupes à risque élevé à la population en général.

17. La grande majorité des personnes vivant avec le VIH/sida ont atteint l'âge où elles devraient être les plus productives, et les effets de la maladie touchent en premier lieu la cellule familiale, car la perte de revenus, le coût des médicaments et d'autres dépenses précipitent les familles dans la misère²⁰. Le développement économique est freiné en raison de la perte de productivité de la main-d'oeuvre, de la réduction de la consommation due à la diminution brutale des revenus du ménage et de l'investissement des rares ressources financières dans les soins au malade²⁰. Les systèmes éducatifs pâtissent également tant de la pénurie d'enseignants formés et compétents que de l'abandon scolaire²¹. Les 13 millions d'enfants âgés de moins de 15 ans, dont 11 millions vivent en Afrique subsaharienne, qui ont perdu un ou deux parents morts du sida, en sont les premières victimes. Cette maladie entrave par conséquent les efforts faits pour respecter les engagements en matière d'éducation, de réduction de la pauvreté et de développement économique.

Encadré 1

Nouvelles initiatives en matière de traitement du sida

Le traitement du sida et l'accès aux thérapies antirétrovirales dans les pays pauvres, longtemps considérés comme inabordable pour ceux-ci, sont depuis peu au centre du débat. Alors qu'au début de l'an 2000, le coût annuel des traitements antirétroviraux se situait entre 10 000 et 12 000 dollars par personne, à la fin de la même année ils avaient chuté à 500-800 dollars, pour atteindre 675 dollars pour les médicaments de marque et 300 dollars pour les génériques en mai 2003. La Fondation Clinton a conclu récemment un accord avec des sociétés indiennes et sud-africaines pour proposer un traitement antirétroviral au prix de 37 cents par jour et par personne (soit 135 dollars par an). Quoique

toujours élevé par rapport au revenu par habitant de nombreux pays pauvres, ce coût devrait continuer de baisser, permettant ainsi de surmonter l'un des obstacles majeurs au traitement et d'axer les efforts de lutte sur d'autres, notamment sur la faiblesse du secteur national de la santé et sur le manque de médecins et d'infirmiers qualifiés.

Le 1er décembre 2003, l'OMS et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ont annoncé un plan visant à offrir un traitement antirétroviral à 3 millions de personnes dans les pays en développement et en transition d'ici à 2005. La mise en oeuvre de la stratégie, qui prévoit des moyens simplifiés et normalisés d'administration des thérapies antirétrovirales, un nouveau service pour garantir l'accès à des médicaments et à des produits diagnostiques de qualité et aux meilleurs prix ainsi que la formation de milliers de soignants dans les collectivités locales, nécessitera un financement d'environ 5,5 milliards de dollars au cours des deux prochaines années.

Sources : ONUDISA, Aide-mémoire sur l'accès au traitement et à la prise en charge du VIH; *New York Times*, « India plans free AIDS Therapy, but effort hinges on price accord with drug makers », 1er décembre 2003; communiqué de presse de l'OMS, 1er décembre 2003.

18. Le soutien politique et financier à la lutte contre le sida s'est considérablement renforcé ces dernières années, et presque tous les pays où l'on observe une prévalence importante ont désormais mis en place des plans stratégiques multisectoriels de lutte contre la maladie [Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, par. 55 a)]. Environ 4,7 milliards de ressources nationales et internationales seront affectés à la lutte contre le sida dans les pays à revenus faibles et moyens, en 2003, soit une augmentation de 20 % par rapport à 2002 et de 500 % par rapport à 1996²². L'aide internationale accordée pour combattre le sida a été multipliée par huit, passant de 297 millions de dollars en 1996 à 2,5 milliards en 2003. L'augmentation des contributions annoncée par les États-Unis et l'Union européenne accroîtra les dépenses annuelles de 1,2 milliard de dollars supplémentaires d'ici à 2005. Et pourtant, il manquera encore 10,5 milliards de dollars par an, qui sont jugés nécessaires pour lutter efficacement contre l'épidémie dans les pays à revenus faibles et intermédiaires²³. Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme n'a toujours pas pu réunir les 3 milliards de dollars demandés pour 2004 ni les 4,5 milliards de dollars nécessaires pour 2005²⁴.

C. Éducation et développement durable

19. L'élargissement de l'accès à l'éducation est considéré par Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg comme un préalable au développement durable. Selon les données actuelles, il est probable qu'environ la moitié des pays, représentant plus de 60 % de la population mondiale, n'atteindront pas un au moins des trois objectifs en matière d'éducation, à savoir la scolarisation universelle nette dans l'enseignement primaire, l'alphabétisation des adultes et la parité des sexes²⁵. La

plupart des pays où cette probabilité est la plus forte sont des pays d'Asie du Sud et de l'Ouest, d'Afrique subsaharienne et d'Afrique du Nord.

20. Au cours des années 90, toutes les régions ont connu des taux de scolarisation élevés dans l'enseignement primaire ou ont vu ces taux s'accroître – à l'exception de l'Afrique subsaharienne, où ils restent faibles, puisque moins de 60 % des enfants en âge de fréquenter l'école primaire étaient scolarisés en 2001. Dans les pays en développement, le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire est ainsi passé de 80 % en 1990-1991 à 82 % en 2000-2001. À ce rythme-là, cependant, la plupart des pays qui n'ont pas encore atteint l'objectif d'éducation universelle dans l'enseignement primaire [Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, par. 116 a)] ne l'atteindront pas non plus avant 2015²⁶. Les coûts d'opportunité subis par les familles pauvres, quand leurs enfants vont à l'école, étant le plus grand obstacle aux progrès de la scolarisation, il est indispensable de réduire la pauvreté²⁷.

21. Les disparités entre les sexes dans le domaine de l'éducation (Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, par. 120) se sont résorbées au cours des années 90, le ratio mondial filles/garçons dans l'enseignement primaire étant en effet passé de 0,89 en 1990 à 0,93 en 2000. Les progrès les plus importants ont été observés dans les États arabes, où le ratio filles/garçons est passé de 0,80 à 0,89, et en Asie du Sud et de l'Ouest, où il est passé de 0,76 à 0,84²⁸. Il est très probable cependant qu'une cinquantaine de pays au moins n'atteindront l'objectif de parité des sexes dans l'enseignement primaire ni en 2005, ni en 2015²⁶. Dans l'enseignement secondaire, les disparités entre les sexes se sont atténuées dans tous les pays en développement au cours des années 90, mais, dans les pays où elles sont criantes dans l'enseignement primaire, elles le sont encore plus dans l'enseignement secondaire²⁹. Dans les États arabes et en Asie de l'Ouest, toutefois, la scolarisation des filles dans ce type d'enseignement a considérablement progressé.

22. Dans sa résolution 57/254, l'Assemblée générale a proclamé la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable, qui débutera en 2005 [Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, par. 124 d)]. En août 2003, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a présenté un projet de cadre d'application international de la Décennie, qui s'articule autour de quatre grands thèmes : promotion et amélioration de l'éducation de base; prise en compte systématique du développement durable dans les programmes d'enseignement existants; meilleure sensibilisation du public à la durabilité et meilleure compréhension par lui de cette notion; et moyens de formation requis pour que les travailleurs suivent les principes du développement durable³⁰. Ce projet de cadre d'application international sert de base aux consultations préalables à l'élaboration du programme d'application international de la Décennie, qui sera présenté par l'UNESCO à l'Assemblée générale en 2004.

III. Protéger et gérer les ressources naturelles

23. Il sera question, dans la présente section, des ressources naturelles des océans et des pêcheries, la gestion des ressources en eau douce faisant l'objet, comme il est indiqué plus haut, d'un examen détaillé dans un autre rapport du Secrétaire général (E/CN.17/2004/4). L'agriculture demeure un secteur dominant, en termes d'emploi sinon de production, dans de nombreux pays où le développement est indispensable pour faire reculer la pauvreté et la faim. La pauvreté reste massive dans les zones

rurales. Les questions liées à l'agriculture sont examinées dans d'autres sections du présent rapport, en particulier dans la section ci-dessus, relative à la faim et à la sécurité alimentaire, et dans la section ci-après, consacrée au commerce, ainsi que dans les rapports sur des thèmes connexes, notamment le rapport sur la gestion des ressources en eau douce (E/CN.17/2004/4), en particulier sa partie consacrée à l'irrigation.

A. Océans

24. Afin de réduire la pollution marine, due dans une proportion de 80 % aux activités terrestres, la mise en oeuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres est axée essentiellement sur : le Plan d'action stratégique relatif aux eaux usées urbaines conçu par le PNUE, le Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement, l'OMS et ONU-Habitat; la prévention de l'altération physique et de la destruction des habitats; et les programmes d'action nationaux destinés à donner suite au Programme d'action mondial (Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, par. 33). Depuis le Sommet mondial pour le développement durable, les pays ont nettement progressé dans l'élaboration de ces programmes, souvent avec une aide internationale. Afin de la faciliter, le Bureau de coordination du PNUE pour le Programme d'action mondial a publié un manuel relatif à l'élaboration et à la mise en oeuvre des programmes d'action nationaux³¹. Les progrès accomplis en la matière seront évalués à la conférence internationale qui doit se tenir en mai 2004 sur le thème « Hilltops to Oceans (H₂O)³² », dans le cadre de l'Initiative de partenariat H₂O lancée au Sommet mondial pour le développement durable.

25. Compte tenu de l'augmentation rapide du commerce maritime international et du fait que les navires sont de plus en plus nombreux et se déplacent plus vite, l'invasion de nouveaux milieux marins par les espèces allogènes rejetées dans les eaux de ballast constitue désormais la plus grande menace que les activités maritimes font peser sur les milieux marins, compromettant les moyens de subsistance des pêcheurs et portant préjudice aux villages de pêcheurs vulnérables³³. Une conférence diplomatique doit se tenir en février 2004 sous les auspices de l'Organisation maritime internationale (OMI) aux fins de l'adoption de la Convention internationale sur le contrôle et la gestion des eaux de ballast des navires et des sédiments [Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, par. 34 b)].

26. Les zones marines et côtières protégées constituent un important moyen de lutte contre la dégradation du milieu marin. Les études montrent qu'elles sont bénéfiques à toutes sortes d'espèces évoluant dans des habitats différents et permettent de réaliser des gains économiques une fois que les stocks de poissons appauvris se reconstituent [Plan de Johannesburg, par. 32 d)]. En février 2004, la septième Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique examinera s'il y a lieu de créer de nouvelles zones de ce type et s'il est possible d'accroître l'efficacité des zones existantes (voir A/58/191, par. 28). À sa réunion de septembre 2003, le Congrès mondial sur les parcs naturels a approuvé l'objectif visant à créer d'ici à 2008, en haute mer, au moins cinq zones marines protégées de grande importance écologique³⁴. Faire respecter le statut protégé de zones situées loin des côtes pourrait cependant poser des difficultés.

27. Dans sa résolution 58/240 en date du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale traite notamment de l'utilisation durable des océans et appelle à la mise en place d'ici à 2004, sous l'égide de l'ONU, d'un mécanisme de notification et d'évaluation à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin [Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, par. 36 b)]. La coordination interorganisations du système des Nations Unies dans ces domaines est en cours de renforcement [Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, par. 30 c)] dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

B. Pêcheries

28. L'application des dispositions d'Action 21, du Programme pour la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg relatives aux pêcheries n'a pas empêché les zones de pêche hauturière de continuer à s'appauvrir. Plus de 75 % des stocks mondiaux de poissons sont surexploités ou exploités au maximum de leurs capacités, ou sont en train de se reconstituer³⁵. Plus de 90 % étant placés sous la juridiction des États, il faut absolument que ceux-ci appliquent les accords internationaux sur la pêche³⁶ pour que les stocks de poissons se reconstituent dans des proportions telles qu'ils puissent avoir un rendement durable maximal d'ici à 2015 (Plan de Johannesburg, par. 31). Depuis le Sommet mondial pour le développement durable, 20 nouveaux pays et la Commission européenne ont ratifié l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 relative à la conservation et la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà des zones économiques exclusives et des stocks de poissons grands migrants, portant ainsi le nombre total des parties à cet accord à 51, et l'Assemblée générale, dans sa résolution 58/14, a approuvé le mandat du fonds d'assistance destiné à faciliter l'application de l'Accord par les pays en développement. Des progrès ont également été accomplis dans le domaine de la gestion durable du milieu marin avec l'entrée en vigueur, en avril 2003, de l'Accord visant à favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion. Cependant, sur les 36 États qui ont ratifié l'Accord sur les stocks de poissons ou y ont accédé, 9 seulement ont approuvé cet autre accord³⁷.

29. Les stratégies de gestion durable des ressources halieutiques ne peuvent être efficaces que si l'on règle la question de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée. Peu de pays en développement, voire aucun, et seuls un nombre limité de pays développés devraient être en mesure de finir d'appliquer avant 2004, comme prévu, le Plan d'action international relatif à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée [Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, par. 31 d)³⁷]. À ce jour, seuls deux pays ont signalé qu'ils appliquaient des programmes d'action nationaux pour lutter contre ce type de pêche et la Communauté européenne, dans le cadre de sa politique commune de la pêche, a adopté une politique de lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée qui peut étayer les plans d'action nationaux³⁷. On s'efforce aussi actuellement d'aider les pays en développement à concevoir des plans nationaux de lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée. L'application du Code de conduite pour une pêche responsable et des plans d'action internationaux connexes est entravée par l'absence de volonté politique et par l'incapacité où se trouvent certains États du pavillon de contrôler

efficacement leurs bateaux de pêche conformément au droit international, ou par leur refus de le faire³⁸.

30. L'application du plan d'action international pour la gestion des capacités de pêche, qui doit s'achever en 2005, progresse (Plan de Johannesburg, par. 31). Depuis 1991, le nombre des gros bateaux de pêche a diminué et celui de bateaux construits a diminué encore plus fortement³⁹. Le nombre de petits bateaux de pêche opérant dans les zones économiques exclusives ou à proximité ne cesse toutefois d'augmenter. L'amélioration de la gestion des capacités de pêche se heurte à des obstacles tels que les subventions à la pêche et l'absence de mesures d'incitation à envoyer les bateaux de pêche à la casse. Depuis l'arrêt des négociations commerciales de Cancún, les négociations sur la réforme des subventions à la pêche menées à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sont au point mort. Des experts de la FAO ont cependant convenu d'une méthode qui permettra de déterminer le montant souhaitable des subventions et d'évaluer leur impact sur le commerce, et les débats sur les subventions vont se poursuivre⁴⁰.

31. La demande de poissons et autres produits de la mer devrait s'accroître d'un tiers d'ici à 2020, essentiellement en raison de l'augmentation de cette demande dans les pays en développement. Les pêches de capture ayant atteint ou dépassé la limite d'un rendement viable dans diverses régions, l'élevage de poissons ou aquaculture devra fournir l'essentiel du surcroît de production nécessaire⁴¹. À l'heure actuelle, cependant, l'industrie de l'aquaculture ne fonctionne pas durablement, en particulier parce que l'alimentation des poissons d'élevage nécessite jusqu'à quatre fois autant de poissons de capture et parce que l'expansion de l'aquaculture entraîne souvent une dégradation des zones marines et côtières vulnérables. Pour favoriser le développement d'une aquaculture durable [Plan de Johannesburg, par. 32 h)], on s'efforce actuellement d'élaborer des directives sur la gestion responsable des élevages de poissons, des normes internationales de sécurité des produits de la pêche et un ensemble de normes d'étiquetage fondé sur des données scientifiques.

C. L'atmosphère et le climat

32. En février 2004, le Protocole de Kyoto se rapportant à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques avait été ratifié par 120 pays qui, en 1990, produisaient 44,2 % des émissions de dioxyde de carbone imputables aux pays industrialisés (pays visés à l'annexe I). Il est prévu qu'il entre en vigueur une fois qu'il aura été ratifié par 55 pays produisant 55 % au moins des émissions de gaz carbonique imputables aux pays industrialisés et devra donc, pour cela, être ratifié soit par les États-Unis, soit par la Fédération de Russie. Le problème, pour les pays énumérés à l'annexe I qui ont ratifié le Protocole, est de savoir si et comment ils doivent l'appliquer avant son entrée en vigueur ou s'il n'entre pas en vigueur. Certains pays – et l'Union européenne – établissent actuellement des lois, des réglementations et des mécanismes tels que des systèmes d'échange de droits d'émissions polluantes afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre conformément aux dispositions du Protocole.

33. Entre 1990 et 2001, la quantité globale des émissions de gaz à effet de serre imputables aux pays industrialisés a diminué de 6,6 %⁴². La quantité des émissions imputables aux pays en transition a diminué de 40 %, mais celle des émissions

imputables aux autres pays industrialisés a augmenté de 7,5 %. Au cours de la période 2000-2010, si les politiques restent inchangées, les émissions de gaz à effet de serre imputables à tous les pays industrialisés devraient augmenter d'environ 10 % par rapport aux niveaux de 1990, en partie en raison du redressement économique des pays en transition.

34. La neuvième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques s'est tenue en décembre 2003. Si l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto est toujours aussi incertaine, des progrès considérables ont été faits avec la conclusion de l'accord sur les modalités et la portée de l'inclusion dans le Mécanisme pour un développement propre, au cours de la première période d'engagement (2008-2012), de vastes projets de plantation de forêts visant à absorber le dioxyde de carbone.

35. Des progrès ont également été faits à la neuvième Conférence des Parties en ce qui concerne l'élaboration des modalités de financement de l'adaptation des pays en développement aux changements climatiques. En particulier, l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre est parvenu à un accord sur les principales modalités de fonctionnement et les principaux objectifs du Fonds spécial pour les changements climatiques⁴³, qui doit permettre d'appuyer des activités destinées à aider les pays en développement à remédier aux conséquences néfastes des changements climatiques, à améliorer leur contrôle des maladies et leurs systèmes d'alerte avancée et à renforcer leurs capacités. Il doit aussi permettre de mobiliser des ressources supplémentaires auprès de sources bilatérales et multilatérales – les activités à financer devant être prises en charge par les pays, avoir un bon rapport coût-efficacité et s'inscrire dans le cadre des stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté. En ce qui concerne le Fonds pour les pays les moins avancés, un grand nombre de plans nationaux d'adaptation doivent être achevés en 2004.

36. S'agissant du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, qui est entré en vigueur et est en cours d'application, un problème particulier se pose, celui d'aider les pays en développement à l'appliquer en reconstituant de manière satisfaisante le Fonds multilatéral pour la mise en oeuvre du Protocole de Montréal [Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, par. 39 b)]. Le financement de ce fonds pour la période 2003-2005 revêt une importance particulière dans la mesure où les pays en développement sont tenus de réduire d'ici à 2005 la quantité de substances appauvrissant la couche d'ozone qu'ils utilisent. Le budget pour 2003-2005 que les Parties au Protocole de Montréal ont adopté à leur réunion de novembre 2002 s'établit à 573 millions de dollars et est donc en augmentation d'environ 100 millions par rapport au budget précédent.

37. La grande quantité de composés appauvrissant la couche d'ozone qui se trouvent dans la basse atmosphère continue à diminuer lentement après avoir atteint un pic au cours de la période 1992-1994. Pour ce qui est des chlorofluorocarbures, des halons, du tétrachlorure de carbone et du méthylchloroforme, il semble possible, techniquement et économiquement, que les pays en développement et les pays en transition en assurent l'élimination progressive d'ici à 2005 comme le veut le Protocole⁴⁴. Il faudrait cependant qu'ils fassent rapidement les investissements nécessaires pour remplacer les techniques faisant appel à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et acceptent que celles de leurs industries recourant à ces substances n'utilisent plus les hydrochlorofluorocarbures qu'à titre temporaire.

Dans les pays industrialisés, l'élimination progressive de ces substances d'ici à 2005 dans les nouveaux appareils, et dans les anciens lorsqu'on les répare, est techniquement faisable mais rendue coûteuse par les techniques actuelles. Elle pourrait en outre entraîner une augmentation de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre dans la mesure où les principaux produits de substitution aux substances appauvrissant la couche d'ozone risquent fortement de contribuer à réchauffer la planète. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et le Groupe de l'évaluation technique et économique du Protocole de Montréal examinent actuellement les moyens de protéger la couche d'ozone et le système climatique mondial, essentiellement contre les hydrochlorofluorocarbures et les hydrocarbures perfluorés. L'élimination progressive du bromure de méthyle constituera l'un des principaux problèmes au cours des années à venir.

D. Biodiversité

38. Au cours des trois dernières décennies, le déclin ou la disparition d'espèces se sont révélés particulièrement préoccupants. La dernière « Liste rouge des espèces menacées » dressée par l'Union mondiale pour la nature (UICN) indique qu'environ 23 % (1 130) des espèces de mammifères et 12 % (1 194) de celles d'oiseaux sont actuellement menacés⁴⁵. En outre, l'« Indice Planète vivante », mis au point par le Centre mondial de surveillance, du PNUE, en coopération avec le Fonds mondial pour la nature (WWF), dans le but de suivre les tendances et variations des populations d'espèces animales et végétales, a baissé d'environ 35 % entre 1970 et 2000 – 15 % pour les espèces forestières, 35 % pour les espèces marines et 55 % pour les espèces vivant en eau douce. Ce rythme d'appauvrissement de la diversité biologique est considéré comme comparable aux manifestations de disparitions de masse, qui ne se sont produites qu'à cinq ou six reprises dans l'histoire de la Terre⁴⁶.

39. Sur le plan de la politique de biodiversité, le principal événement depuis le Sommet mondial pour le développement durable tient aux ratifications supplémentaires du Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques, qui ont permis l'entrée en vigueur de celui-ci en septembre 2003 (Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, par. 44). La première réunion des Parties au Protocole aura lieu en février 2004.

40. Une des difficultés, dans le domaine de la biodiversité, est d'adopter un régime international favorisant un partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques, un problème actuellement étudié dans le contexte de la Convention sur la diversité biologique dans le cadre des efforts internationaux visant à atteindre l'objectif, consigné dans le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, de réduction de l'appauvrissement de la biodiversité d'ici à 2010 (par. 44) (voir A/58/191). La septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, qui se tiendra en février 2004, examinera le processus et les modalités de la négociation d'un tel régime.

41. Le Groupe d'action des pays hyperdivers et similaires, composé de 14 pays en développement présentant une grande biodiversité, a été créé en février 2002 pour servir de mécanisme de consultation et de coopération pour la promotion des intérêts et priorités de ces pays en matière de préservation et d'utilisation durable de

la diversité biologique. Les membres de ce groupe comptent pour 70 % dans la diversité biologique mondiale et représentent 45 % de la population humaine. Ils ont tenu plusieurs réunions pour favoriser la mise au point d'un régime international visant à parvenir à un partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation de la biodiversité et de ses composantes.

42. Actuellement, la compréhension scientifique des conséquences écologiques, sociales et économiques de l'appauvrissement de la biodiversité est limitée et parcellaire. Le Bilan du Millénaire relatif aux écosystèmes⁴⁷ a pour but d'élargir cette compréhension grâce à une entreprise de recherche mondiale intéressant un groupe de scientifiques de renom (assez similaire au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). Le premier résultat de cet effort – qui consiste en un cadre conceptuel – a été publié en septembre 2003 et des projets de chapitres du Bilan complet ont été diffusés le 12 janvier 2004 en vue d'un premier examen collégial.

E. Forêts

43. Le Forum des Nations Unies sur les forêts s'efforce de promouvoir la coopération internationale en matière de gestion durable des forêts, de mettre en oeuvre les propositions d'action du Forum intergouvernemental sur les forêts et du Groupe intergouvernemental sur les forêts et d'améliorer le système de rapports; une évaluation des progrès réalisés est prévue pour 2005 (Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, par. 45).

44. Le Partenariat de collaboration sur les forêts, qui regroupe 14 grandes organisations internationales s'intéressant aux forêts, apporte son soutien au Forum et à la mise en oeuvre du Plan de Johannesburg. Parmi les diverses initiatives conjointes qu'il a prises figurent : un recueil d'informations sur le financement de la gestion durable des forêts; une équipe spéciale sur la rationalisation des rapports concernant les forêts et un site Web comportant un portail consacré aux rapports.

45. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) avait, en juin 2003, engagé pour des projets environnementaux concernant les forêts plus de 777 millions de dollars qui devaient entraîner près de 2 milliards de dollars de financement par des partenaires. Avec la décision d'inclure la dégradation des sols parmi ses priorités, le FEM pense engager environ 250 millions de dollars entre 2003 et 2006 pour des projets dans ce domaine mettant l'accent sur la désertification et le déboisement.

46. Plus de 150 pays, représentant 85 % de la forêt mondiale continuent à participer activement à neuf processus internationaux relatifs aux critères et indicateurs d'une gestion durable des forêts. Malgré des disparités entre pays, la mise au point de critères et d'indicateurs de suivi des effets des interventions, et d'évaluation des progrès accomplis se poursuit.

47. Les programmes forestiers nationaux gagnent également de l'importance (voir encadré 2), en particulier depuis la création, sous l'égide de la FAO, du Fonds pour les programmes forestiers nationaux, – un partenariat de pays, d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales qui met l'accent sur l'échange d'informations, le partage des connaissances et le renforcement des capacités en vue de s'assurer une participation large et réelle au débat national sur la forêt. Le Programme sur les forêts, parrainé par la Banque mondiale, a également

permis de renforcer la conception et la mise en oeuvre de programmes forestiers nationaux dans plusieurs pays.

48. Toutefois, en dépit de ces événements positifs, et d'autres, le déboisement et la dégradation des forêts se poursuivent à un rythme alarmant. L'obstacle le plus difficile à surmonter pour aller de l'avant est de s'assurer d'un engagement politique à long terme en faveur d'une gestion durable des forêts aux niveaux les plus élevés.

Encadré 2

Technologies et contrôle de l'abattage illégal dans la partie brésilienne de l'Amazonie

L'Agence de protection de l'environnement brésilienne, IBAMA, renforce sa lutte contre le déboisement qui, selon une estimation de l'Institut de la recherche spatiale (INPE) aurait touché 25 500 kilomètres carrés entre août 2001 et août 2002, soit une augmentation de 40 % par rapport aux 12 mois précédents, et une augmentation supplémentaire serait attendue pour 2003. Le Gouvernement fédéral a accordé une subvention d'urgence équivalant à 7 millions de dollars à l'IBAMA en vue de financer des opérations de surveillance dirigées en priorité sur les zones critiques. Cette surveillance fait appel à la fois à la télédétection et au recueil d'informations sur le terrain. Plutôt que de se contenter de suspendre les exploitations illégales une fois celles-ci repérées, l'IBAMA essaie de prendre les devants. Elle met en place un système unifié de concessions foncières rurales utilisant les techniques de cartographie par satellite pour enregistrer la situation écologique des propriétés, et mentionnant dans les concessions des détails sur les zones exploitées, sur celles qui le seront et sur celles qui doivent être préservées selon la législation actuelle. Ainsi, par exemple, le code forestier brésilien précise que pour toutes les propriétés situées en Amazonie, 80 % des zones boisées ne peuvent être exploitées. La surveillance par satellite permet donc une mise à jour régulière des informations sur la situation des différentes propriétés et la vérification ponctuelle d'activités d'abattage illégal. L'IBAMA met également en place un réseau d'organisations non gouvernementales susceptibles de l'aider à détecter les infractions écologiques, ainsi qu'à éduquer le public.

Après avoir testé ce système de concession dans l'État du Mato Grosso, le Ministère de l'environnement a négocié son application, à partir de 2002, dans deux autres États de l'Amazonie – le Pará et le Rondônia – qui présentent des taux de déboisement élevés, et il prévoit à terme d'appliquer ce système à l'ensemble de la région.

Sources : Ambassade du Brésil à Londres (voir <www.brazil.org.uk>); et INPE (<www.obt.inpe.br/prodes/index.html>).

F. Les zones de montagne

49. Pour l'Année internationale de la montagne, en 2002, 78 comités nationaux ou instances similaires ont été créés et nombre d'entre eux sont devenus des organes

permanents destinés à favoriser la conception et la mise en oeuvre de stratégies de développement pour les régions montagneuses. Le Forum de la montagne a joué un rôle primordial au cours de cette année, en facilitant la mise en place de réseaux en favorisant les échanges d'informations entre individus, ONG, gouvernements et autres entités, ainsi qu'en mobilisant un soutien international en faveur du développement durable des écosystèmes de montagne (Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, par. 42). En novembre 2002, le Programme d'action de Bichkek pour les montagnes a été adopté; il donne des orientations pour améliorer les moyens de subsistance des montagnards, protéger les écosystèmes de montagne, et utiliser plus sagement les ressources de ces régions.

50. Le Partenariat international pour le développement durable des régions montagneuses a été lancé lors du Sommet mondial pour le développement durable dans le but d'atteindre les objectifs du Sommet concernant spécifiquement la montagne, en mettant l'accent sur la pauvreté et la sécurité alimentaire des populations de ces régions et la protection de leurs écosystèmes fragiles. Pour faciliter des alliances entre les initiatives mondiales, nationales et locales en faveur d'un développement durable des montagnes, ce partenariat s'appuiera sur les travaux du Groupe interorganisations sur les montagnes.

G. Désertification

51. L'une des réalisations majeures dans la mise en oeuvre d'Action 21 a été l'adoption, en 1994, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique et son entrée en vigueur, en 1996. Toutefois, naguère encore, le manque de ressources financières stables, prévisibles et conséquentes pesait fortement sur l'application de cette convention (Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, par. 41). Jusqu'en juin 2003, 6,7 millions de dollars avaient été portés par divers donateurs au crédit du compte spécial pour le financement des activités au titre de la Convention sur la lutte contre la désertification, créé aux termes de ladite Convention, contributions qui ont été principalement utilisées pour la formulation de programmes d'action nationaux et régionaux. En octobre 2002, l'Assemblée du FEM a fait de la dégradation des terres et, principalement, de la désertification et du déboisement une de ses priorités et, en septembre 2003, la Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification a désigné le Fonds pour l'environnement mondial comme mécanisme financier de la Convention. Le Fonds a depuis lancé un nouveau programme opérationnel sur la gestion durable des terres visant à atténuer les causes de la dégradation de ces dernières et ses conséquences sur la stabilité des écosystèmes et leurs fonctions et services. On a vu plus haut au paragraphe 45 que pour la période 2003-2006 le Fonds compte engager plus de 250 millions de dollars dans des actions contre la dégradation des terres mettant l'accent sur la désertification et le déboisement, et 250 autres millions de dollars pour financer d'autres projets destinés à remédier à la dégradation des sols.

52. Parmi les principaux projets du Fonds pour l'environnement mondial relatif à la désertification lancés depuis le Sommet mondial pour le développement durable figurent : a) le Programme sur les confins du désert, lancé en novembre 2002 pour arrêter la dégradation des terres et conserver la biodiversité aux confins des déserts en Afrique; b) l'analyse de l'évolution de l'utilisation des terres en tant que méthode

d'étude de l'appauvrissement de la biodiversité et de la dégradation des terres pour aider à recenser et suivre les modifications des paysages liées à l'appauvrissement de la biodiversité et à la dégradation des sols, et leurs causes; et c) l'évaluation de la dégradation des terres en zone aride afin de mettre au point des stratégies, des instruments et des méthodes d'évaluation de la nature, de la portée, de la gravité et des conséquences de la dégradation des terres sur les écosystèmes, les bassins versants, les bassins fluviaux et la séquestration du carbone dans les zones arides, et renforcer les capacités nationales, régionales et mondiales d'évaluation pour atténuer la dégradation des terres et mettre en place des pratiques de gestion et d'aménagement durable de celles-ci.

IV. Modifier les modes de consommation et de production non viables à terme

53. En moyenne, la consommation de matières premières et d'énergie, par habitant, des pays à revenu élevé est supérieure à celle des pays à faible revenu. Les premiers produisent également des quantités relativement importantes de déchets de toutes sortes et, en particulier, des déchets industriels et dangereux. Au cours des dernières décennies, les gouvernements des pays développés ont mis en place, avec un certain succès, des politiques visant à encourager la réduction des déchets et la conservation de l'énergie et des autres ressources⁴⁸. C'est dans les pays et les régions où les incitations à la conservation ont été les plus fortes (par exemple, sous la forme de lourdes taxes sur l'énergie), que la baisse de l'intensité de l'utilisation des ressources a été la plus forte. Dans le monde en développement, une plus grande prospérité entraînera une consommation énergétique et matérielle par habitant plus élevée, mais en tirant les leçons de l'expérience des pays développés et en acquérant leurs technologies, il devrait être possible de suivre une démarche de développement industriel et économique considérablement moins gourmande en ressources et moins destructrice pour l'environnement que celle suivie par les pionniers de l'industrialisation.

A. Un cadre décennal de programmes : le Processus de Marrakech

54. Pour promouvoir la coopération internationale en matière de modification des modes de consommation et de production non viable à terme, le Département des affaires économiques et sociales, en coopération avec le PNUE, a organisé à Marrakech (Maroc) en juin 2003, une réunion internationale d'experts sur un cadre décennal de programme en faveur d'une consommation et d'une production durables (Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, par. 15⁴⁹). C'est à cette réunion qu'a été lancé le « Processus de Marrakech » qui vise à mettre au point ce cadre et à coordonner les activités internationales de soutien aux activités nationales et régionales. Un certain nombre de mesures de suivi ont été recensées, parmi lesquelles l'échange d'informations et la mise en commun des expériences, la constitution de réseaux, la diffusion des meilleures pratiques et la coopération régionale.

55. Afin de définir les priorités régionales et favoriser une coopération régionale en Amérique latine et dans les Caraïbes, des réunions d'experts ont été organisées en

Argentine (avril 2003) et au Nicaragua (octobre 2003). Le Forum des ministres de l'environnement de l'Amérique latine et des Caraïbes (Panama, novembre 2003) a créé un Conseil régional d'experts gouvernementaux sur la consommation et la production durables. Pour la région Asie-Pacifique, des réunions d'experts ont eu lieu en Indonésie (mai 2003) et en République de Corée (novembre 2003) et des activités complémentaires sont menées dans le cadre de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. Des réunions régionales d'experts sont prévues pour l'Afrique, l'Europe et l'Asie occidentale et la deuxième réunion mondiale devrait se tenir en 2005. Des efforts internationaux sont en cours pour favoriser une production plus propre, une comptabilité de gestion écologique des formes de passation des marchés publics respectueuses des principes du développement durable, la mise en oeuvre des directives des Nations Unies sur la protection des consommateurs, et d'autres moyens de promotion d'une consommation et d'une production viables à terme.

B. Produits chimiques et déchets dangereux

56. La Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international⁵⁰, qui en février 2004 comptait 58 parties, est entrée en vigueur le 24 février 2004 [Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, par. 23 a)]. Les pays soumettent de plus en plus fréquemment des réponses et notifications concernant les importations. En novembre 2003, une stratégie d'assistance technique a été convenue et six nouveaux produits chimiques ont été ajoutés à la procédure de consentement préalable.

57. La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants⁵¹, qui en février 2004 avait fait l'objet de 48 ratifications, devrait atteindre les 50 nécessaires pour son entrée en vigueur dans le courant de l'année 2004 [Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, par. 23 a)]; sa mise en oeuvre a d'ailleurs déjà commencé. Le Fonds pour l'environnement mondial a accepté plus de 100 projets destinés à aider les pays dans la préparation des plans nationaux de mise en oeuvre et plus de 80 pays ont entamé la mise au point de tels plans.

Encadré 3

L'Initiative africaine de destruction des stocks de pesticides

Au cours des 40 dernières années, on estime que 50 000 tonnes de pesticides périmés ont été accumulés et déversés à travers le continent africain, provoquant une contamination des sols, de l'eau, de l'air et des aliments. Ce sont les pauvres qui en souffrent le plus, car les dangers des pesticides dangereux se trouvent fréquemment concentrés au sein des communautés pauvres en raison de l'approvisionnement en eau et des conditions de travail insalubres, de l'analphabétisme et du manque de volonté politique. Si certains progrès ont été réalisés en vue d'un inventaire des stocks de pesticides, peu a été fait pour les éliminer. La FAO estime qu'au cours de la dernière décennie, 3 000 tonnes seulement ont été éliminées.

Pour accélérer ce processus et éviter une accumulation future, l'African Stockpiles Programme (ASP) a été créée sous la forme d'une initiative internationale d'une durée de 12 à 15 ans. Le coût total est estimé à 250 millions de dollars dont 175 à 200 pour l'élimination et 50 à 75 pour le renforcement des capacités et la prévention. Dans une première phase (2004-2007), l'Éthiopie, le Mali, le Maroc, le Nigéria, l'Afrique du Sud, la Tanzanie et la Tunisie élimineront les pesticides périmés avec l'aide de 11 organisations locales, régionales et internationales. Le coût de la première phase est estimé à 70 millions de dollars; en septembre 2003, le montant des fonds engagés par le Fonds pour l'environnement mondial était de 25 millions de dollars.

Source : <www.africastockpiles.org>.

58. Pour mieux mettre en oeuvre la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination [Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, par. 23) e)], la sixième Conférence des Parties à la Convention a convenu, en décembre 2002, d'un plan stratégique et d'un calendrier d'action pour la période 2003-2004. Il faut citer ici la création d'un mécanisme de conformité et l'ouverture de centres régionaux supplémentaires, qui constituent l'un des principaux mécanismes d'assistance en matière de renforcement des capacités, de formation et de transfert de technologie dans le domaine des déchets dangereux.

59. Pour que le nouveau Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques préconisé dans Action 21 soit pleinement opérationnel d'ici à 2008 [Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, par. 23) c)], ce système a été approuvé par le Conseil économique et social dans sa résolution 2003/64 du 25 juillet 2003. L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et l'Organisation internationale du Travail (OIT) mènent des projets pilotes de renforcement des capacités concernant ce système en Zambie, en Afrique du Sud, au Sénégal et au Sri Lanka, et d'autres projets sont en préparation⁵².

60. L'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques a pour objet de faire de la sécurité chimique une priorité du développement, en traitant des trois dimensions du développement durable et en s'assurant la participation d'un large éventail de parties prenantes. Lors de sa première réunion, qui s'est tenue en novembre 2003, le Comité préparatoire pour l'élaboration d'une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques a commencé à élaborer cette stratégie en s'appuyant sur les apports des gouvernements, des organisations internationales et des autres acteurs, ainsi que du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique⁵³. Le processus devrait connaître son apogée lors de la conférence multisectorielle de haut niveau prévue pour le début 2006⁵⁴, en vue d'atteindre la cible définie pour 2020 [Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, par. 23) b)].

C. Énergie

61. Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg soulignent tous

l'importance d'un développement durable de l'accès à une énergie écologiquement rationnelle présentant un caractère abordable (l'énergie devant faire l'objet d'un examen en profondeur lors de la quatorzième session de la Commission du développement durable, elle ne sera ici que brièvement abordée). Bien que des efforts aient été effectués pour améliorer l'accès au réseau de distribution d'électricité, 1,6 milliard de personnes environ – soit un quart de la population mondiale – sont privées d'électricité (en Afrique subsaharienne, il s'agit des trois quarts de la population⁵⁵) et 2,4 milliards continuent à dépendre pour cuisiner et se chauffer de la biomasse traditionnelle. Selon une estimation récente, le montant total de l'investissement nécessaire d'ici à 2030 pour remettre en état le réseau de distribution d'électricité, en accroître la capacité et parvenir à un taux d'électrification de 78 % dans les pays en développement serait de 5 000 milliards de dollars des États-Unis⁵⁶.

62. Un certain nombre d'initiatives ont été prises pour favoriser un accès plus large à des énergies fiables et abordables en vue d'un développement durable et d'une réduction de la pauvreté (Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, par. 9). Parmi ces initiatives figure celle conjointe du PNUD et de la Banque mondiale (Global Village Energy Partnership) lancée lors du Sommet mondial pour le développement durable dans le but de réunir les acteurs publics et privés de façon à assurer aux pauvres un accès à des formes d'énergie modernes. Un partenariat du Sommet mondial pour le développement durable, placé sous la direction du PNUD, vise à améliorer l'accès au gaz de pétrole liquéfié (GPL) dans les zones rurales. Plusieurs réunions, telles que le Forum sur l'énergie de la Banque mondiale et le Forum mondial sur l'énergie durable, donnent une impulsion à ce type d'action.

63. La part globale de l'énergie renouvelable – à l'exclusion de l'hydroélectricité – dans la production électrique est actuellement de 1,7 %⁵⁶. Pour augmenter cette part dans la production d'énergie (Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, par. 20), certains pays encouragent l'utilisation d'énergies renouvelables pour la production d'électricité en faisant appel aux incitations fiscales, aux subventions et à la législation, tandis que d'autres ont pris des dispositions pour encourager l'utilisation d'éthanol dans l'essence.

64. Un certain nombre de partenariats du Sommet mondial pour le développement durable ont été créés afin d'améliorer les rendements énergétiques et utiliser des technologies plus propres. Parmi ceux-ci figurent le « Clean Fuels and Vehicles Partnership », qui vise à l'élimination du plomb dans l'essence et à réduire les émissions de plomb, et le « Collaborative Labeling and Appliance Standards Program », qui préconise des normes et un étiquetage du rendement énergétique des appareils, équipements et éclairages. En outre, le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies et le Groupe E-7 collaborent à un programme de renforcement des capacités concernant le Mécanisme pour un développement propre, en vue de faciliter les efforts déployés par les pays en développement pour utiliser ce mécanisme pour attirer des investissements dans des formes d'énergie propres⁵⁷.

D. Développement de l'écotourisme

65. En 2002, le secteur international des voyages et du tourisme a dégagé presque 500 milliards de dollars des États-Unis de recettes, grâce à plus de 700 millions de

voyageurs internationaux – ce dernier chiffre devrait plus que doubler d'ici à 2020⁵⁸. L'écotourisme est l'une des parties du secteur dont la croissance est la plus rapide, même si le point de départ est modeste. Dans beaucoup de pays les moins avancés et dans les petits États insulaires en développement, le tourisme constitue l'une des principales sources de devises. L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) a réalisé des études qui laissent penser que, lorsqu'il est correctement conçu et géré, l'écotourisme peut contribuer à la protection de la biodiversité, engendrer des possibilités économiques pour les zones isolées et les pauvres et garantir aux populations d'accueil la possibilité de faire entendre leur voix concernant le développement durable. Dans de nombreuses régions, c'est l'un des rares instruments économiques fiables pour financer la conservation d'écosystèmes fragiles. L'OMT, avec le soutien de la CNUCED, travaille à orienter les fonds d'aide au développement dans le domaine du tourisme vers la réduction de la pauvreté dans le cadre d'une initiative prise spécialement à cet effet et intitulée : écotourisme et élimination de la pauvreté.

66. Dans le cadre de l'Année internationale de l'écotourisme, en 2002, le Sommet mondial sur l'écotourisme a donné lieu à la Déclaration de Québec sur l'écotourisme, déclaration que les pays adaptent maintenant à leur propre situation (voir A/58/96) (Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, par. 43). Quelque 48 pays ont mis au point des stratégies ou des plans nationaux pour l'écotourisme et quelques-uns ont créé des comités multipartites pour coordonner le développement et la gestion d'un tourisme durable.

Encadré 4

Le tourisme durable basé sur les populations locales aux Bahamas

La station balnéaire de Tiamo, à South Andros, aux Bahamas, est un exemple d'initiative réussie de tourisme durable basé sur la population locale [Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, par. 58 g)]. Afin de préserver la végétation, elle n'a pas été construite selon les méthodes rapides et modernes habituelles, mais à la main, par des travailleurs locaux équipés de machettes et de tronçonneuses. Les bungalows ont été implantés dans la végétation et construits en pin traité avec des produits non toxiques et provenant de forêts exploitées écologiquement. Le centre de vacances est le premier au monde à fonctionner à 100 % avec des énergies non classiques pour ses besoins d'électricité et l'eau chaude y est fournie par des chauffe-eau solaires. L'élimination des eaux usées, qui détruisent les écosystèmes tropicaux proches des côtes, est assurée grâce à des toilettes utilisant peu d'eau et faisant appel au système du compost. Des micro-organismes transforment les déchets en une sorte de tourbe organique non toxique. Les eaux peu souillées provenant des douches, des lavabos et des laveries sont filtrées, puis envoyées dans un système d'épuration par filtrage plus poussé dans des filtres à sable et gravier. Pour réduire les déchets au maximum, les savons utilisés sont biodégradables et sans phosphate. Le fonctionnement des écosystèmes est surveillé en permanence. En outre, la station balnéaire de Tiamo, en collaboration avec la population locale, est sans cesse à la recherche de nouvelles méthodes de réduction ou d'élimination des déchets à un coût raisonnable.

On trouvera des informations complémentaires sur le site <www.sidsnet.org/eco-tourism>.

Source : <www.tiamoresorts.com/world2.html>.

67. Dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, des projets de directives pour le développement d'un tourisme durable ont été mis au point en vue de leur adoption par la Conférence des Parties à la Convention, en février 2004.

V. Moyens de mise en oeuvre

68. La présente section est consacrée principalement aux finances, aux échanges et aux technologies. L'éducation est à la fois un moyen de mise en oeuvre et un élément essentiel du développement social, et se trouve donc traitée au chapitre II.

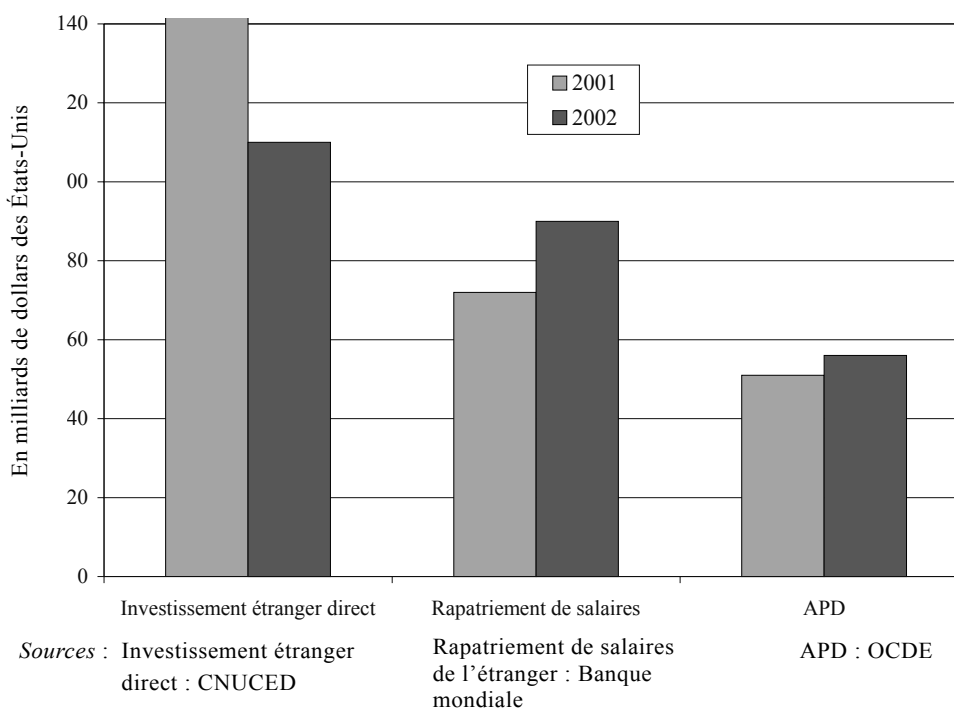
A. Finance

69. Les investissements en faveur d'une mise en oeuvre du développement durable peuvent être financés grâce à l'épargne nationale ou étrangère. Le taux d'épargne global s'est maintenu à un niveau à peu près constant entre 1997 et 2001, soit 24 %, mais avec d'importantes différences d'un pays à l'autre. En 2001, l'Asie orientale a connu le taux d'épargne intérieure le plus élevé, avec 36 %, et l'Afrique subsaharienne le taux le plus faible, avec 17 %⁵⁹.

70. Le Consensus de Monterrey note que la corruption est un grave obstacle à une mobilisation et une affectation efficaces des ressources. La Convention des Nations Unies contre la corruption, qui a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/4 du 31 octobre 2003, est ouverte à la signature depuis décembre 2003, conformément aux recommandations du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg (par. 140 et 142). La Convention entrera en vigueur 90 jours après la ratification par le trentième pays.

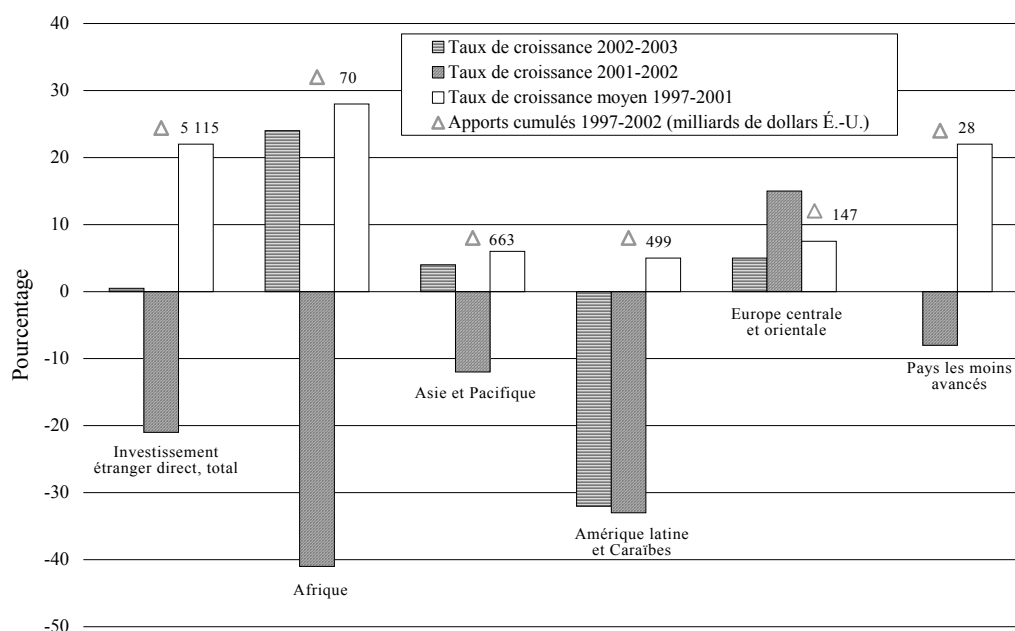
71. L'investissement étranger direct est la source la plus importante de financement extérieur pour les pays en développement, suivi du rapatriement de revenus de l'étranger, puis de l'aide publique au développement (APD) (voir fig. 1). (Les flux financiers nets, liés à la dette, en direction des pays en développement, fortement négatifs à la fin des années 90, sont à peine redevenus positifs⁶⁰.) Les investissements étrangers directs vers les pays en développement ont été estimés à 156 milliards de dollars pour 2003, soit presque un quart de moins que le niveau de 2001⁶¹. Les rapatriements de salaires de l'étranger ont augmenté et représentent une source de financement stable et importante pour un certain nombre de pays en développement à faible revenu. L'Amérique latine et les Caraïbes bénéficient du montant total des rapatriements le plus important, mais l'Asie du Sud se place au premier rang lorsque le montant est exprimé en pourcentage du PNB (2,5 %). Après avoir baissé dans les années 90, l'APD a progressé ces dernières années pour atteindre 58,3 milliards de dollars en 2002, soit une augmentation réelle de 7 % par rapport à 2001⁶².

Figure 1
Sources de financement extérieur des pays en développement, 2001 et 2002



72. Sur le plan régional, en 2003, l'Amérique latine a connu pour la quatrième année consécutive une baisse de l'investissement étranger direct, les entrées ayant diminué d'à peu près la moitié en l'espace de deux ans (voir fig. 2). Les flux d'investissement étranger direct vers l'Afrique et l'Asie ont connu une légère reprise entre 2002 et 2003, tandis que ceux dirigés vers l'Europe centrale et orientale continuent à progresser. Toutefois, les investissements étrangers directs restent fortement concentrés, puisque la Chine (y compris Hong Kong) compte pour 46 % dans l'ensemble des apports au monde en développement et que ceux dirigés vers l'Afrique se dirigent essentiellement vers l'industrie pétrolière. Les flux vers les pays les moins avancés représentent moins de 1 % de l'investissement étranger direct total et environ 3 % de l'investissement étranger direct vers les pays en développement⁶³.

Figure 2
Investissement étranger direct

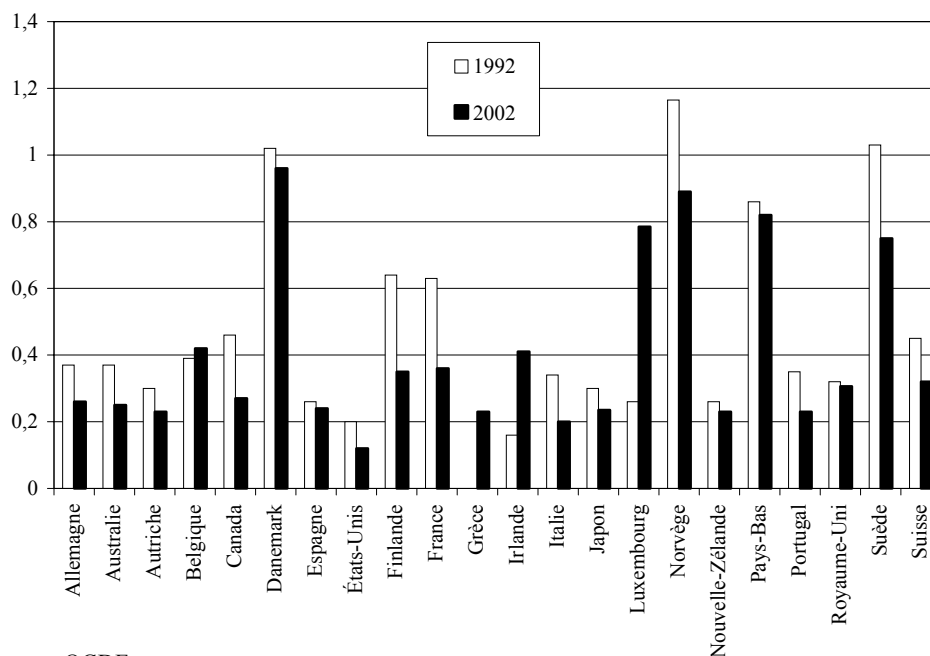


Sources : CNUCED, Rapport sur l'investissement mondial, 2003; estimations de la CNUCED.

73. La concurrence croissante pour attirer l'investissement étranger direct a conduit de nombreux pays à libéraliser leur régime dans ce domaine, grâce notamment à des traités bilatéraux sur l'investissement et la double imposition. Un régime libéral ne peut suffire à lui seul à garantir une augmentation des investissements étrangers directs, lorsque d'autres facteurs restent défavorables – par exemple, conflit civil, instabilité macroéconomique, mauvaise gestion publique, infrastructure médiocre et faible niveau d'éducation de la population active. Le droit commercial reste un carcan très limitatif dans de nombreux pays, décourage l'esprit d'entreprise et conduit les entreprises qui se lancent à préférer ne pas adopter un statut officiel⁶⁴.

74. Exprimé en pourcentage du revenu national brut (RNB), le montant moyen de l'APD (Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, par. 85) octroyé par les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques a légèrement progressé, passant de 0,22 % en 2001 à 0,23 % en 2002, ce qui correspond à la première augmentation depuis 1998. En 2002, cinq pays seulement – Danemark, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège et Suède – ont atteint ou dépassé l'objectif de 0,7 % réaffirmé dans Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg (voir fig. 3⁶²). Ces mêmes pays ont également atteint l'objectif de 0,2 % pour l'APD aux pays les moins avancés.

Figure 3
Versements nets d'aide publique au développement
(pourcentage du revenu national brut)



Source : OCDE.

75. On a estimé que, pour atteindre les objectifs de développement convenus au plan international et en admettant que les pays en développement connaissent une situation nationale favorable et suivent des politiques macroéconomiques rationnelles, 50 milliards de dollars d'APD supplémentaire par an seraient nécessaires⁶⁵. Les engagements pris en 2002 dans le cadre de la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement pourraient entraîner une augmentation de l'APD de 16 milliards de dollars par an d'ici à 2006 (voir A/58/216, tableau 3). Certes, il s'agirait là d'une progression de 30 % en termes réels, mais le ratio APD/RNB ne passerait qu'à 0,26 %, ce qui laisserait encore un déficit de financement important (voir A/58/216, par. 119).

76. Certaines mesures ont été prises par les donateurs pour améliorer l'efficacité de l'aide au développement, grâce à une harmonisation et une cohérence plus grande [Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, par. 85 b)]. Dans la Déclaration de Rome sur l'harmonisation de l'aide de février 2003, les responsables des organismes d'aide bilatérale et des institutions multilatérales se sont engagés à rationaliser les procédures des donateurs et renforcer encore le contrôle de l'utilisation de l'aide par les pays bénéficiaires.

77. Le service de la dette des pays concernés par l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) (Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, par. 89) est retombé de 3,7 milliards de dollars, en 1998, à 2,4 milliards, en 2002, soit une réduction du ratio de la dette par rapport aux exportations de 16,9 % à 9,9 %⁶⁶.

Toutefois, la mise en oeuvre de cette initiative prend du retard. Entre septembre 2002 et septembre 2003, seulement deux pays supplémentaires (le Bénin et le Mali) ont atteint leur point d'achèvement, ce qui porte à 8 sur 27 le nombre total de pays ayant atteint le point de décision, alors que l'objectif était de 19. Deux des huit pays ayant atteint le point d'achèvement connaissent déjà à nouveau un ratio de la valeur actualisée de la dette nette par rapport aux exportations au moins supérieur à 150 %, ce qui est considéré comme non viable⁶⁷. Onze pays pouvant en principe prétendre à une aide dans le cadre de cette initiative n'ont pas encore atteint le point de décision⁶⁸.

78. L'allègement de la dette prévu pour les 27 pays qui ont atteint le point de décision reste inférieur de 12 % au montant total requis⁶⁹. En septembre 2003, le montant des engagements pris par les donateurs bilatéraux à l'égard du Fonds fiduciaire en faveur des pays pauvres très endettés était de 3,5 milliards de dollars, et 74 % de ce montant avaient été versés⁷⁰. Plusieurs créanciers multilatéraux modestes et 24 pays créanciers n'ont pas encore pris l'engagement de participer à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. De nombreux créanciers commerciaux continuent également à hésiter⁶⁹.

79. Pour ce qui concerne les pays endettés ne relevant pas de l'Initiative (PPTT) [Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, par. 89 d)], le Club de Paris des gouvernements créanciers a convenu en octobre 2003 d'une nouvelle approche pour les pays aux prises avec des difficultés d'endettement, comme l'avaient demandé les ministres des finances du G-8 en 2003. Cette nouvelle approche consistera à moduler la réponse en fonction de la situation financière particulière de chacun des pays endettés, plutôt que de définir des conditions standard pour les diverses catégories de pays débiteurs⁷¹.

80. En vue de faciliter la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey, la résolution de l'Assemblée générale A/57/273 a institué, en décembre 2002, un Bureau du financement du développement. Ce bureau apporte son soutien au processus intergouvernemental en matière de suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement et facilite la participation pleine et entière de toutes les parties prenantes, en particulier des institutions de Bretton Woods et de l'OMC, grâce notamment à l'organisation d'un dialogue de haut niveau sur le financement du développement. La première réunion dans le cadre de ce dialogue de haut niveau a eu lieu au cours de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, les 29 et 30 octobre 2003.

B. Commerce international

81. Si l'absence d'accord à Cancun risque de renforcer encore la tendance à conclure des accords bilatéraux et régionaux, la plupart des membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) restent résolument attachés au système commercial multilatéral⁷². Le Conseil général de l'OMC a tenu le 15 décembre 2003 une réunion qui, bien qu'elle n'ait pas débouché sur un quelconque résultat concret, a réaffirmé l'engagement résolu en faveur de la réalisation en temps voulu du Programme de travail de Doha.

82. Du fait d'un ralentissement de la croissance économique, le commerce mondial qui avait progressé de plus de 6 % par an au cours des années 90⁷³ a enregistré un ralentissement très net en 2001 et 2002 pour repartir vigoureusement

au cours du premier semestre de 2003⁷⁴. Bien que la part des articles manufacturés dans les importations de l'OCDE en provenance des pays à revenus faibles et intermédiaires soit passée de 41,6 % en 1991 à 64,3 % en 2001⁷⁵, les produits de base représentent toujours au moins les trois quarts des marchandises exportées du Moyen-Orient et de l'Afrique subsaharienne. Pour la majorité des pays d'Afrique subsaharienne, les produits de base représentent plus de 90 % des exportations⁷⁶.

83. Au cours de ces 20 dernières années, les prix mondiaux des produits de base, hormis les combustibles, ont chuté de 50 % environ, phénomène qui entrave considérablement le développement durable dans beaucoup de pays en développement mais qui peut être à l'avantage des importateurs de ces produits⁷⁷. Depuis 2002, la tendance est à la hausse des cours, tendance due en partie à la forte croissance de la demande en Chine et dans d'autres pays de l'Asie de l'Est⁷⁸. Les prix des produits de base restent très instables, ce qui a des répercussions sur les pays en développement non seulement en tant que producteurs mais aussi en tant qu'importateurs, étant donné que les pays les moins avancés sont souvent des importateurs nets de denrées alimentaires, leurs importations représentant de 10 à 12 % de la prise caloriques⁷⁹.

84. Pour ce qui est des produits agricoles, depuis le Sommet mondial pour le développement durable, les questions de l'accès aux marchés, de la réduction des subventions aux exportations et des soutiens internes à l'agriculture, qui faussent les échanges (voir par. 92 c) du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg), n'ont que très peu progressé. Le montant total du soutien aux producteurs dans les pays de l'OCDE a augmenté pour passer de 227 milliards de dollars en 2001 à 235 milliards de dollars en 2002, l'Union européenne, le Japon et les États-Unis accordent à leurs producteurs respectivement 100 milliards, 44 milliards et 40 milliards de dollars⁸⁰. Bien que les pays de l'OCDE se soient engagés à réduire leur appui à la production, cet appui persiste et représente environ deux tiers du montant total des soutiens internes. En 2002, le niveau des subventions à l'exportation des produits agricoles est resté le même qu'en 2001, encore qu'avec d'importants écarts entre pays. En 2002, les prix obtenus par les exploitants agricoles de l'OCDE étaient en moyenne de 31 % supérieurs à ceux pratiqués sur le marché mondial, soit une diminution puisque la différence était de 57 % au cours de la période 1985-88⁸⁰.

85. Bien qu'à la suite des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, les tarifs douaniers sur les produits agricoles aient quelque peu diminué, dans la zone de l'OCDE ils continuent de s'élever à environ 60 % contre 10 % pour les tarifs douaniers sur les produits industriels. L'escalade tarifaire, les droits les plus élevés concernant les produits agricoles transformés, frappe toujours 12 des 17 principales filières de produits de base⁷⁹. Pour ce qui est de faciliter l'accès des pays les moins avancés aux marchés (par. 93 du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg), certains progrès ont été enregistrés ces dernières années étant donné qu'un certain nombre de pays de l'OCDE ont accordé aux pays les moins avancés un accès à leurs marchés en franchise de droits et hors contingents⁸¹, avantage qui risque d'être amenuisé par une nouvelle réduction générale des droits de douane⁸².

86. Les effets des réductions tarifaires ont été en partie neutralisés par le fait que tant les pays développés que les pays en développement ont tendance à avoir plus fréquemment recours à des mesures d'intervention telles qu'imposition de droits antidumping et de droits compensateurs. Par ailleurs, au cours de ces 20 dernières années, la prolifération des barrières non tarifaires, en particulier des normes

sanitaires et phytosanitaires contraignantes introduites par les pays développés pour répondre aux demandes de leurs consommateurs⁸³, a élevé de nouveaux obstacles au commerce des produits agricoles. Souvent, les pays en développement n'ont ni les compétences techniques ni les ressources financières nécessaires pour satisfaire à ces nouvelles conditions.

87. Le secteur des textiles et des vêtements revêt une importance particulière pour les pays en développement qui représentent 50 % des exportations mondiales de textile et 70 % des exportations mondiales de vêtements. L'Accord du Cycle d'Uruguay sur les textiles et les vêtements qui requiert l'élimination de tous les contingents⁸⁴ expire le 1er janvier 2005. Pour les pays en développement, l'élimination des contingents devrait avoir pour effet d'accroître les revenus de 24 milliards de dollars et les revenus d'exportation de 40 milliards de dollars par an. Tandis que les pays en développement dans leur ensemble devraient bénéficier de cette mesure, les pays en développement qui ne sont pas actuellement soumis aux contingents découlant de l'Accord sur les textiles et les vêtements pourraient voir leur part de marché se rétrécir du fait de la concurrence accrue⁸⁵.

88. En décembre 2002, le Conseil général de l'OMC a adopté des directives pour simplifier et faciliter l'accession des pays les moins avancés à l'OMC⁸⁶. Le Népal et le Cambodge seront les premiers pays à devenir membres à l'issue de négociations au sein de l'OMC⁸⁷. La plupart des donateurs ont renforcé l'assistance technique relative au commerce qu'ils offrent aux pays en développement sur le plan bilatéral et par le biais de contributions aux fonds et programmes multilatéraux tels que le Programme de Doha pour le développement, le Fonds global d'affectation spéciale, le Programme commun d'assistance technique intégrée et le cadre intégré pour l'assistance technique relative au commerce, y compris pour la création de capacités humaines et institutionnelles, fournie aux pays les moins avancés. L'OMC et l'OCDE ont établi une base de données commune sur la création de capacités commerciales en vue du Programme de Doha pour le développement pour suivre l'évolution dans le domaine de l'assistance technique relative au commerce⁸⁸.

89. En juin 2003, les ministres du commerce des pays les moins avancés ont adopté la Déclaration de Dhaka qui traite de questions d'intérêt commun, comme l'accès au marché en franchise de droits et hors contingentement, l'érosion des préférences, l'agriculture et les traitements spéciaux et différentiels⁸⁹. La Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, tenue en août 2003, a adopté le Programme d'action d'Almaty qui porte sur cinq domaines prioritaires : problèmes fondamentaux liés aux politiques de transit; développement et entretien des infrastructures; facilitation du commerce, notamment international; mesures d'appui international; et application et évaluation (voir A/58/388).

C. Technologie

90. Les politiques environnementales des pays développés et des nouveaux pays industriels renoncent en partie aux formes de lutte contre la pollution utilisant surtout des techniques de fin de chaîne, au profit de la prévention de la pollution, par des processus de production plus efficaces et plus propres. De nombreux gouvernements ont modifié leur législation pour y inclure des incitations fiscales

favorables à une production propre, source d'une demande accrue de technologies plus propres⁹⁰. La mondialisation peut stimuler le transfert international de technologies écologiquement rationnelles mais une politique plus propice à l'environnement est également nécessaire pour accélérer le transfert des technologies vers les pays en développement (Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, par. 105 et 106).

91. La plupart des transferts internationaux de technologie interviennent dans le contexte des échanges commerciaux, des investissements étrangers directs et de grands travaux d'équipement qui sont en grand nombre financés par l'aide publique au développement. L'amélioration des cultivars et la modernisation des méthodes d'exploitation agricole qui résultent des travaux des centres internationaux de recherche agricole, halieutique et forestière sont une autre source importante de technologies pour les pays en développement. De nombreux pays à faible revenu qui participent de façon marginale au commerce mondial et reçoivent peu d'investissements étrangers directs n'ont guère accès à ces deux importantes sources de technologies. La baisse des investissements publics au titre de la recherche agricole a eu pour effet de ralentir la mise au point et le transfert de nouvelles technologies agricoles, en particulier celles qui sont utiles aux agriculteurs pauvres dans les pays en développement. L'insuffisance des travaux de recherche médicale sur les maladies tropicales et, en particulier, sur les maladies qui frappent surtout les pauvres est une autre lacune grave. Dans le cas de l'aide publique au développement, les donateurs sont parfaitement conscients de la nécessité d'intégrer le renforcement des capacités techniques dans leurs projets, mais l'entretien des technologies modernes peut être coûteux dans les pays pauvres et l'utilisation de multiples technologies pour une application donnée – telles que les pompes à eau – complique les problèmes du renforcement des capacités.

92. Dans la Déclaration ministérielle de Doha, pour la première fois les membres de l'OMC ont été invités à examiner les liens existant entre le commerce et les transferts de technologie et il a été décidé de créer un groupe de travail à cette fin. Jusqu'ici, aucune recommandation n'a fait l'objet d'un accord. Pour ce qui est du transfert des technologies vers les pays les moins avancés, le Conseil sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) de l'OMC a décidé en février 2003 que ses membres devraient présenter des rapports annuels sur les dispositions prises ou prévues pour faciliter un tel transfert en application de l'article 66.2 de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC).

93. Il y a encore fort peu de technologies de l'information et des communications à la disposition des pays en développement (Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, par. 112) encore qu'avec la chute rapide des prix, cette situation se soit considérablement améliorée au cours de la dernière décennie, ainsi le pourcentage de personnes ayant accès au téléphone est passé de 2,4 % en 1990 à 20,8 % en 2002 et le nombre de personnes ayant accès à l'ordinateur et à l'Internet est passé de 0,3 % à 3,2 %. Toutefois, l'écart demeure très large avec les pays développés. En outre, la disponibilité de ces technologies reste considérablement inégale entre pays en développement, l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud étant particulièrement en retard (voir A/58/323, tableau 18). Comblé ce fossé numérique sera une des tâches principales du Sommet mondial des Nations Unies sur la société de l'information, organisé en deux parties – en décembre 2003 à Genève et en novembre 2005 à Tunis. À l'issue de la première phase, une déclaration de principes

et un plan d'action⁹¹ ouvrant une perspective lointaine et portant sur les questions essentielles soulevées par la société de l'information ont été publiés et ont notamment souligné que les applications des technologies de l'information et des communications devaient servir la vie sous tous ses aspects, améliorer encore la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles, contribuer à l'avènement de modes de production et de consommation viables à terme ainsi qu'à la réduction des barrières traditionnelles à l'accès équitable aux marchés locaux et mondiaux.

D. Responsabilité sociale des entreprises

94. L'industrie et les autres parties prenantes ont continué de développer des programmes sur la responsabilité sociale des entreprises (Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, par. 49) en réponse à la mondialisation de la production et à l'inquiétude des pays développés devant les conditions de travail des pays en développement. Des pressions ont été exercées en particulier sur les grandes sociétés transnationales aux marques très connues et sur les longues filières d'offre des pays en développement qui ont été priées de veiller à ce que leurs opérations soient conformes aux normes internationales en matière de travail et contribuent aux efforts de développement durable des pays hôtes. Les sociétés ont répondu en établissant des codes de conduite et en surveillant les systèmes pour eux-mêmes et pour leurs fournisseurs. Depuis que le premier code de conduite des entreprises a été établi en 1991, un millier de codes de conduite ont été adoptés. Un certain nombre de systèmes d'évaluation et de certification par des tiers ont aussi été établis, dans certains cas en coopération avec des organisations non gouvernementales, des organisations de travailleurs et autres. Certains gouvernements des pays en développement encouragent la responsabilisation sociale de leurs entreprises afin de promouvoir à la fois le développement durable national et les exportations. Le nombre de sociétés et d'établissements couverts par ces systèmes, encore que très faible en termes mondiaux, augmente et l'on procède actuellement au renforcement de ces systèmes⁹².

VI. Développement durable : institutions et perspectives

A. Initiatives internationales et régionales pour le renforcement des capacités et l'établissement de partenariats

95. Tant à l'intérieur du système des Nations Unies que dans d'autres organisations internationales et régionales, des initiatives ont été consacrées au renforcement des partenariats pour le développement durable entre des acteurs gouvernementaux ou non gouvernementaux, mais aussi à la promotion de la participation des grands groupes (chap. IX du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg). Des forums régionaux se sont tenus afin de préparer la douzième session de la Commission du développement durable et des rapports régionaux ont été élaborés avec les commissions régionales et d'autres organisations régionales et sous-régionales.

96. Au niveau régional, les commissions régionales des Nations Unies, les banques régionales de développement et d'autres organisations régionales ont introduit le concept de développement durable dans leurs programmes, en y intégrant les aspects économiques, sociaux et environnementaux, et ont établi des partenariats avec la société civile et le secteur privé. Conscientes que cette conception cohérente du développement peut apporter des enseignements qui dépassent les approches macroéconomiques et sectorielles traditionnelles, mais qui sont aussi plus complexes – notamment dans le contexte de la mondialisation – les organisations régionales s'emploient à répondre à leurs propres besoins de renforcement des capacités institutionnelles, mais aussi à ceux des États membres.

B. Stratégies nationales de développement durable

97. De nombreux pays ont pris des mesures, parfois avec un appui international, afin d'élaborer des stratégies nationales de développement durable en y intégrant les aspects économiques, sociaux et environnementaux, conformément à Action 21, au Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et au Plan de mise en oeuvre de Johannesburg [par. 162 b)]. Certains pays l'ont fait dans le cadre de stratégies de lutte contre la pauvreté, en intégrant à celles-ci les aspects économiques, sociaux et environnementaux.

98. Cinquante pays ont annoncé qu'ils avaient élaboré des stratégies nationales de développement durable ou qu'ils s'y employaient et 65 autres pays ont signalé qu'ils avaient tenu compte de certains aspects de la stratégie de développement durable. Les informations actualisées concernant les stratégies nationales doivent être transmises, sous la forme d'un rapport national, à la douzième session de la Commission. Le système des Nations Unies, notamment le Département des affaires économiques et sociales et le PNUD, a organisé des ateliers de renforcement des capacités et élaboré des projets d'assistance technique destinés à appuyer l'élaboration des stratégies nationales de développement durable. Des ONG internationales ont aussi apporté un appui à ces activités.

99. Les plans nationaux et les stratégies macroéconomiques et sectorielles traitent, en général, de certains éléments du développement durable, mais sans grande cohérence. C'est ainsi que, dans certains pays en développement, les stratégies de réduction de la pauvreté ont été mises en place en tant que plans d'ensemble, mais il n'existe souvent aucun lien entre ceux-ci et d'autres stratégies tels que le Plan d'action national et stratégie pour la biodiversité ou le Plan d'action national pour lutter contre la désertification. De plus, les stratégies de réduction de la pauvreté ne s'intéressent pas suffisamment aux questions écologiques, même quand l'état de l'environnement est un aspect important de la réduction de la pauvreté. Souvent, les politiques sectorielles de développement de l'agriculture, de l'industrie ou de l'éducation ne tiennent pas non plus compte des stratégies de réduction de la pauvreté ou de la saine gestion des ressources naturelles.

VII. Situation actuelle et problèmes à venir

100. Le Sommet mondial pour le développement durable ayant eu lieu récemment, les progrès enregistrés dans la mise en oeuvre sont plutôt encourageants dans certains domaines. Souvent, les nouvelles initiatives internationales et régionales ne

se sont pas encore traduites par une amélioration tangible des indicateurs du bien-être humain et du développement durable. L'application du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg doit, pour le moment, être mesurée du point de vue du processus, même si aux niveaux national et local, on commence à en tirer des enseignements très utiles. En outre, le climat politique et économique international de la période écoulée n'a pas particulièrement favorisé les progrès dans ce domaine. Avec la reprise économique mondiale qui se précise, le tableau pourrait changer, mais encore faudrait-il régler le problème du renforcement des institutions multilatérales qui déterminent le contexte général du développement durable et continuer de progresser dans le règlement des problèmes de l'environnement dans le monde.

101. Les progrès sont plus manifestes dans des domaines où des intérêts importants ne sont pas menacés dans l'immédiat ou, à l'inverse, lorsqu'un groupe puissant favorise l'évolution vers un développement plus durable. De même, si des succès notables ont été enregistrés dans la gestion du patrimoine commun, cette question demeure une des plus problématiques dans les discussions internationales sur l'environnement, notamment lorsque les intérêts nationaux s'inscrivent dans une perspective à long terme et sont plus incertains que ne l'est le prix à payer au niveau national. De plus, il est plus aisé de parvenir à des accords globaux sur les principes et les orientations que de mettre en place des politiques et des réformes institutionnelles concrètes et potentiellement douloureuses.

102. Plus particulièrement, les actions visant à créer des zones marines protégées et à réduire certains risques pouvant affecter le milieu marin du fait de la navigation progressent plus vite que la réforme des subventions à la pêche. La bonne gestion des produits chimiques doit bénéficier d'un large appui, quoique certaines mesures particulières relatives aux coûteux essais de produits chimiques pourraient en être exclus. Le renforcement des capacités commerciales dans les pays en développement attire les ressources des donateurs tandis que la réforme des politiques agricoles des pays riches continue de susciter une forte résistance. Lorsque le problème de l'appauvrissement de la couche d'ozone pouvait être traité par quelques grandes sociétés chimiques qui disposaient de produits éprouvés pouvant remplacer les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, il était facile d'y remédier immédiatement, mais une fois que les mesures de contrôle ont été étendues aux agriculteurs qui n'avaient pas les bons produits de substitution, le problème est devenu plus complexe. Les actions visant à faire face aux changements climatiques sont perçues sous l'angle des effets économiques de grande ampleur qu'elles produisent, notamment sur certaines industries de première importance. Il n'existe pas encore de masse critique de compagnies puissantes dont les stratégies à long terme sont intimement liées au développement et à l'utilisation de sources d'énergie à faible teneur en carbone. Le déboisement et le déclin de la biodiversité n'a pas connu de ralentissement notable, les effets positifs enregistrés en matière d'environnement mondial étant essentiellement à mettre à l'actif des pays en développement qui doivent convenir de renoncer à certaines options concernant l'exploitation de leurs ressources naturelles.

103. Parfois, les pressions morales ont été suffisamment fortes pour provoquer le changement, les impératifs éthiques prévalant sur les intérêts commerciaux – c'est le cas des médicaments antirétroviraux ou de l'allègement de la dette des pays pauvres. La responsabilité sociale exprimée à travers ces exemples a conduit de grandes entreprises à être, en tout état de cause, attentives à leur réputation.

104. Au niveau régional, le tableau est nuancé. Les problèmes les plus aigus se posent en Afrique subsaharienne, région où le VIH/sida, la pauvreté généralisée, la malnutrition et le sous-équipement fragilisent les bases du développement durable dans de nombreux pays. Parmi les signes encourageants en provenance de cette région, on citera le lancement du NEPAD et la ferme intention de plusieurs organisations régionales et gouvernements de promouvoir une croissance favorable aux pauvres, notamment par le renforcement des capacités commerciales, par des investissements étrangers directs accrus dans les secteurs nécessitant une main-d'oeuvre importante et par un meilleur exercice du pouvoir politique. Après plusieurs années de recul, les niveaux d'aide publique au développement ont depuis peu légèrement augmenté en valeur réelle tandis que les ressources affectées à la prévention et au traitement du sida progressaient rapidement. Le déficit de ressources demeure cependant énorme compte tenu des besoins multiples d'investissement qu'appelle le développement durable – routes rurales et autres infrastructures de transport, électricité, eau et assainissement – et des dépenses renouvelables dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Le taux encore élevé de fécondité et l'accroissement rapide du nombre d'enfants d'âge scolaire ainsi que le nombre de plus en plus élevé de personnes vivant avec le VIH/sida pèsent lourdement sur les secteurs de l'éducation et de la santé. La sécheresse, la désertification et la dégradation des sols sont aussi un fardeau pour beaucoup de pays africains. De même, l'inexistence de nouvelles méthodes favorisant la productivité agricole sur les terres marginales freine le progrès.

105. En Asie, région qui compte le plus grand nombre de pauvres, la situation est plus prometteuse. La pauvreté a reculé dans de grandes proportions en Asie de l'Est et il semble qu'elle prenne le même chemin en Asie du Sud où la croissance économique a atteint des niveaux élevés ces dernières années. Si cette évolution se confirme, l'objectif du Millénaire pour le développement concernant la réduction de moitié de la pauvreté en Asie sera peut-être atteint bien avant 2015. Si la prospérité grandissante favorise l'investissement dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des équipements de base liés à l'environnement, les succès économiques de l'Asie s'accompagnent aussi de multiples problèmes environnementaux non négligeables – déchets dangereux et substances chimiques toxiques, déboisement et déclin de la biodiversité, croissance rapide des émissions de gaz à effet de serre. L'ouverture plus grande des économies facilite cependant, au moyen de l'importation et des investissements étrangers directs, l'accès aux technologies récentes et plus propres. De même, la concurrence de plus en plus marquée favorise l'utilisation efficace des ressources, mais elle peut aussi encourager la fraude là où les moyens de répression sont peu efficaces.

106. Les performances économiques de l'Amérique latine et des Caraïbes durant les 10 dernières années ont été bien plus mauvaises que celles de l'Asie. Les disparités importantes dans le revenu ont retiré toute justification à des réformes économiques qui ont engendré des crises douloureuses à court terme et qui ont, jusque-là, très peu profité à la croissance. Si le secteur industriel est important, les exportations de biens manufacturés ne représentent cependant qu'une part infime des exportations totales dans la région en comparaison avec l'Asie de l'Est et le Pacifique ou même l'Asie du Sud. À l'image de l'Afrique et du Moyen-Orient, la dépendance à l'égard des matières premières fait que certains pays de la région sont à la merci des fluctuations ou de la baisse des cours. La vulnérabilité aux catastrophes naturelles reste un sujet de préoccupation majeure, notamment dans les Caraïbes et en

Amérique centrale. Plusieurs pays d'Amérique latine et des Caraïbes sont fortement dépendants des envois de fonds des travailleurs émigrés, qui ont prouvé qu'ils constituaient des sources relativement stables de financement extérieur par comparaison avec les flux de capitaux privés. La pression sur les ressources naturelles demeure forte compte tenu des maigres progrès réalisés dans la réduction de la pauvreté et de l'accès limité des ruraux pauvres à la terre. D'un autre côté, la hausse considérable du taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire durant les cinq dernières années est très encourageante. De même, les changements apportés à la politique de l'environnement dans certains pays commencent à porter leurs fruits.

107. L'Asie occidentale a, elle aussi, enregistré une croissance limitée durant les 10 dernières années. La grande dépendance à l'égard des exportations de combustibles fossiles pourrait poser un grave problème si des mesures concertées sont prises au niveau international afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les envois de fonds des travailleurs émigrés, dans la région et vers l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est, sont largement tributaires des conditions économiques des principaux pays exportateurs de pétrole. Des progrès sensibles ont été enregistrés durant les 10 dernières années dans la scolarisation des filles, notamment dans l'enseignement secondaire, mais il reste beaucoup à faire dans ce domaine. Compte tenu des prévisions d'accroissement important de la population de la région, il faudra continuer d'investir dans le secteur de l'éducation au cours des décennies à venir. La région étant considérée comme instable, il sera difficile d'attirer l'investissement privé dans les secteurs autres que ceux qui génèrent des bénéfices élevés et qui justifient les risques encourus.

108. La plupart des pays en transition refont à peine surface après 10 ans de déclin marqués par la chute du niveau de vie et des indicateurs sociaux. Certains sont bien pourvus en ressources et tirent parti de la hausse des prix du pétrole, du gaz et d'autres matières premières. Dans ces pays, le déclin de l'industrie lourde a engendré une baisse importante des émissions de gaz à effet de serre, mais avec le Protocole de Kyoto, ils ne devraient pas tirer d'avantages financiers substantiels de la vente des droits non utilisés d'émission. Étant sur le point de rejoindre l'Union européenne, plusieurs pays en transition devraient voir le niveau de vie de leur population, mais aussi leurs normes environnementales, se rapprocher assez rapidement de celui des pays de l'Union.

109. Les pays développés se montrent plutôt à la pointe du développement durable, même s'ils sont loin d'avoir tiré parti de toutes leurs possibilités. Les niveaux d'aide publique au développement ont récemment connu une légère progression, mais ils restent très inférieurs aux objectifs et aux besoins internationaux nécessaires à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et à l'application du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg et d'autres accords internationaux. Les marchés demeurent très protectionnistes en ce qui concerne les exportations intéressant notamment les pays en développement. Si des dispositions ont été prises pour que les modes de consommation et de production soient plus viables à terme, il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la réduction de la production de déchets et des émissions de gaz à effet de serre par habitant et l'amélioration de la gestion des pêches. La plupart des innovations technologiques ont leur source dans les pays développés, mais il est très difficile d'orienter les travaux de recherche vers les problèmes nutritionnels et sanitaires qui intéressent tant les pauvres du monde en développement, tout comme il n'est guère

facile de faire en sorte que les produits de la recherche soient à la portée de tous. Pour faire face aux changements climatiques, il est fondamental que les pays développés élaborent et transfèrent des techniques énergétiques plus propres.

Notes

- ¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I : *Résolutions adoptées par la Conférence*, résolution 1, annexe II.
- ² Résolution S-19/2 de l'Assemblée générale, annexe.
- ³ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.I et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.
- ⁴ Résolution E/2003/61 du Conseil économique et social.
- ⁵ Résolution 55/2 de l'Assemblée générale.
- ⁶ *Vue d'ensemble : réaliser les promesses de développement du Programme de Doha*, Banque mondiale, 2003.
- ⁷ *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2003*, FAO, 2003; et J. von Braun et al. (2002), « Overview of the World Food Situation. Food Security: New Risks and New Opportunities », International Food Policy Research Institute, synthèse élaborée à l'occasion de la réunion annuelle du Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale, Nairobi, 29 octobre 2002.
- ⁸ *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2003*, FAO, 2003.
- ⁹ J. von Braun et al. (2002), op. cit.
- ¹⁰ La productivité totale des facteurs dans l'agriculture a diminué en Inde dans les années 80 et 90. Cette baisse est attribuable au ralentissement des gains de productivité dû à l'adoption préalable de variétés à haut rendement, à la diminution des investissements publics dans le secteur agricole et à l'aggravation de la dégradation des ressources naturelles. Voir « India: Sustaining Reform, Reducing Poverty », Banque mondiale (2003).
- ¹¹ Voir <www.ifpri.org/>, notamment les recherches sur le développement durable des terres les moins favorisées.
- ¹² M. W. Rosegrant and S. A. Cline, « Global Food Security: Challenges and Policies », *Science*, vol. 302, No 5653, 12 décembre 2003, p. 1917 à 1920.
- ¹³ *Rapport sur la santé dans le monde 2003*, OMS, tableaux figurant en annexe. Les autres principales causes de mortalité les plus répandues ans les pays en développement sont celles liées aux conditions périnatales (2,5 millions de décès en 2002), à la tuberculose (1,6 million de décès) et au paludisme (1,2 million).
- ¹⁴ *La situation des enfants dans le monde 2003*, UNICEF, annexe, tableau 9.
- ¹⁵ Ibid., tableau 1.
- ¹⁶ *Maternal Mortality in 2000*, OMS/UNICEF (2003).
- ¹⁷ *Le point sur l'épidémie de SIDA*, ONUSIDA/OMS (2003), décembre 2003, <www.unaids.org>.
- ¹⁸ UN/POP/MORT/2003/12, Division de la population du Département des affaires économiques et sociales, p. 2.
- ¹⁹ Projet du Millénaire, background paper on the Task Force on Major Diseases and Access to Medicine, Subgroup on HIV/aids, p. 10.

- 20 UN/POP/MORT/2003/12, p. 3 à 9; *The Impact of HIV/AIDS – A population and development perspective*, UNFPA (2003), p. 49 à 51.
- 21 *Rapport sur la santé dans le monde 2002*, OMS, annexe, tableau 2.
- 22 Rapport d'activité sur l'action mondiale contre le VIH/sida, 2003, ONUSIDA, suivi de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/sida, p. 10
- 23 Voir <www.unaids.org>.
- 24 Voir <www.theglobalfund.org/en>.
- 25 UNESCO, *Éducation pour tous 2002*, chapitre d'introduction, p. 6.
- 26 UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous*; et A/58/323, annexe.
- 27 A/58/323, annexe.
- 28 UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous 2003-2004*, tableau 2.9.
- 29 Ibid., p. 66 à 71 de la version anglaise.
- 30 UNESCO, document 32C/INF.
- 31 Voir <www.gpa.unep.org/documents/npa-docs.htm>.
- 32 Voir <www.gpa.unep.org/water/initiative.html>.
- 33 « Invasive Species Threaten Africa's Wetlands », Environment News Service, 2003; et Jeffrey McNeely et Frederik Schulyser, « Invasive Species: A Global Concern Bubbling to the Surface », communication à la Conférence internationale sur l'impact des problèmes environnementaux mondiaux sur les eaux côtières marines, Genève, 16-18 juin 2003.
- 34 *MPA News*, vol. 5, No 4, octobre 2003 (<<http://depts.washington.edu/mpanews>>).
- 35 FAO, *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*, 2002.
- 36 Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982), Accord visant à favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion (FAO, 1994), Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs, Code de conduite pour une pêche responsable et son plan d'action international, FAO, 1995.
- 37 S. M. Garcia et D. J. Doullman, « Towards responsible ocean and costal capture fisheries: The FAO programme in a WSSD perspective », Département des pêches de la FAO, novembre 2003.
- 38 FAO, Progrès accomplis dans l'application du Code de conduite pour une pêche responsable et des plans d'actions internationaux connexes, Comité des pêches, vingt-cinquième session, (COFI/2003/3/Rev.1), février 2003.
- 39 Le nombre de gros navires a atteint un pic en 1991 avec 26 000 navires et a chuté depuis à environ 22 000 navires; le nombre des gros navires nouvellement construits est passé de 2 000 par an dans les années 70 à environ 300 par an actuellement; voir S. M. Garcia et D. J. Doullman, 2003, op. cit.
- 40 FAO, « Guide for identifying, assessing and reporting on subsidies in the fisheries sector », Comité des pêches de la FAO (COFI/2003/INF.12, appendice E).
- 41 On pense que, d'ici à 2020, l'élevage de poissons et l'aquaculture devraient représenter 48 % de la production totale, soit 31 % de plus qu'en 1997; C. Delgado, et al., « The Future of Fish – Issues and Trends », Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, septembre 2003, (voir <www.ifpri.org/pubs/ib/ib5.pdf>).
- 42 FCCC/SBSTA/2003/14 et Corr.1.
- 43 Voir FCCC/SBI/2003/L.31.

- 44 Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique, Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, 2002.
- 45 Voir <www.redlist.org/info/tables.html>.
- 46 Rapport « Planète vivante 2002 », Fonds mondial pour la nature (WWF), <www.panda.org/news_facts/publications/general/livingplanet/index.cfm>.
- 47 Voir <www.millenniumassessment.org>.
- 48 Voir, par exemple, OCDE (2002), « Indicators to Measure Decoupling of Environmental Pressures from Economic Growth », SG/SD(2002)1/FINAL, 16 mai, Paris.
- 49 Voir <www.un.org/esa/sustdev/sdissues/consumption/marrakech.htm>.
- 50 Voir <www.pic.int>.
- 51 Voir <www.pops.int>.
- 52 Voir <www.unitar.org/cwm>.
- 53 Voir <www.chem.ch/saicm/SAICM/draftelements/Default.htm>.
- 54 Voir UNEP/GC.22/INF/22.
- 55 Agence internationale de l'énergie (AIE), *World Energy Outlook 2002: Energy and Poverty* (IEA Publications).
- 56 *World Energy Outlook, 2003 Insights: Global Energy Investment Outlook*, OCDE/AIE.
- 57 Le E-7 est un groupe de neuf compagnies d'électricité de pays du Groupe des 7 dont l'objectif est d'intervenir de façon dynamique sur les aspects mondiaux de ce domaine susceptible de favoriser le développement durable.
- 58 Organisation mondiale du tourisme : <www.world-tourism.org/market_research/facts/market_trends.htm>.
- 59 *Indicateurs du développement dans le monde, 2001*, Banque mondiale, tableau 4.9.
- 60 *Global Development Finance 2003*, Banque mondiale, appendice, tableau A.22.
- 61 *Rapport sur l'investissement dans le monde, 2003* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.D.8).
- 62 Voir <www.oecd.org/dac>.
- 63 *Rapport sur l'investissement dans le monde, 2003* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.D.8).
- 64 *Doing Business in 2004: Understanding Regulation*, Banque mondiale, 2003, (voir <<http://rru.worldbank.org/doingbusiness/doingbusiness2004.aspx>>).
- 65 A/55/1000; ce qui représentait 55 dollars par habitant dans les pays à haut revenu de l'OCDE, en 2001.
- 66 *Initiative PPTE – Status of Implementation*, FMI et Banque mondiale, 12 septembre 2003, annexe, tableau 2.
- 67 *Rapport sur le développement humain, 2003*, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
- 68 *Initiative PPTT – Status of Implementation*, FMI et Banque mondiale, 12 septembre 2003, annexe, tableau 1.
- 69 *Global Development Finance, 2003*, Banque mondiale, p. 133.
- 70 Voir <www.worldbank.org/hipc/progress-to-date/TrustFundSep03.pdf>.

- ⁷¹ *World Economic Situation and Prospects 2004* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.04.II.C.2), 2003, p. 40.
- ⁷² Voir Plan de mise en oeuvre de Johannesburg (par. 90).
- ⁷³ *Étude sur la situation économique dans le monde, 2003* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.C.1); et *Rapport sur le commerce et le développement, 2003* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.D.7), p. 41.
- ⁷⁴ *Rapport de 2003 sur le commerce mondial*, OMC; également <www.wto.int/english/res_e/statis_e/its2003_e/chp_0_e/table_1_e.xls>.
- ⁷⁵ *World Development Indicators 2003*, Banque mondiale, p. 318.
- ⁷⁶ *Rapport de 2003 sur le commerce mondial*, OMC; <www.wto.int/english/res_e/statis_e/its2003_e/section4_e/iv22.xls>; également OECD policy brief, août 2003.
- ⁷⁷ Se réfère au cours actuel en dollars des États-Unis, les prix réels ont moins diminué, dans la mesure où les prix des produits manufacturés ont également diminué; voir A/58/414, par. 20.
- ⁷⁸ Statistiques du FMI sur les prix des produits de base (voir <www.imf.org/external/np/res/commod/index.asp>; voir également *Rapport sur le commerce et le développement, 2003* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.D.7).
- ⁷⁹ Fiches de synthèse de la FAO.
- ⁸⁰ « Politiques agricoles dans les pays de l'OCDE – suivi et évaluation », OCDE, juin 2003.
- ⁸¹ Pays et entités qui ont pris des initiatives pour améliorer l'accès des pays les moins avancés aux marchés : Argentine, Australie, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Corée, Égypte, États-Unis, Hongrie, Hong Kong, Islande, Indonésie, Japon, Malaisie, Maroc, Maurice, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pologne, République slovaque, République tchèque, Singapour, Slovénie, Suisse, Thaïlande, Turquie, Union européenne.
- ⁸² Autres pays qui jouissent actuellement de tarifs préférentiels et se heurtent au problème de l'ajustement à mesure que les marges s'amenuisent en raison des accords non seulement multilatéraux mais aussi régionaux qui excluent les bénéficiaires des taux préférentiels.
- ⁸³ Fiches de synthèse de la FAO, mesures non tarifaires dans le commerce agricole.
- ⁸⁴ Résumé des études et des rapports sur l'impact de l'élimination des quotas dans le secteur des textiles, document de référence établi par la Direction générale du commerce international de la Commission européenne, en vue de la Conférence sur l'avenir des textiles et de l'habillement après 2005 : impact de l'élimination des quotas dans le secteur des textiles sur le commerce, l'industrie et le développement dans le monde, Bruxelles, mai 2003.
- ⁸⁵ Autres facteurs – tels que la concurrence avec la Chine – qui exercent dans tous les cas des vigoureuses pressions à la baisse des prix.
- ⁸⁶ Les directives sur l'adhésion des pays les moins avancés figurent dans le document WT/L/508.
- ⁸⁷ Suite à la ratification par les États Membres de leurs accords respectifs sur les termes d'accession (attendue en mars 2004).
- ⁸⁸ OCDE, Deuxième rapport conjoint OMC/OCDE sur l'assistance technique et la création de capacités liées au commerce, juillet 2003.
- ⁸⁹ Deuxième réunion des ministres du commerce des pays les moins avancés, Déclaration de Dhaka, juin 2003.
- ⁹⁰ « Environmental Goods and Services », OCDE, document COM/TD/ENV(2000)86/FINAL, p. 26 à 30.

- ⁹¹ Voir les documents du Sommet mondial sur la société de l'information (WSIS-03/GENEVA/DOC/4-E, WSIS-03/GENEVA/DOC/5-E) à : <www.itu.int/wsis/index.html>.
- ⁹² Kimberly Ann Elliott et Richard Freeman, « White Hats on Don Quixotes: Human Rights Vigilantes in the Global Economy », National Bureau of Economic Research, Working Paper No 8102, <<http://papers.nber.org/papers/W8102>>.
-